

**CFAO MOTORS TOGO ouvre désormais son showroom automobile**



tous les samedis de 9h00 à 13h00



## DOSSIER SPECIAL

P.5,6,...11

# Assemblée nationale: comment fonctionne-t-elle?

● **Interview exclusive de Yawa Tségan, Présidente du Parlement**



Yawa Tségan

### POLITIQUE P.2

**Manifestations du PNP : les raisons d'un fiasco**

### ENVIRONNEMENT P.4

**L'érosion côtière a coûté 213 millions de dollars au Togo en 2017**

### SOCIETE P.13

**Dépigmentation : pour quelques traits de «beauté»**

### SPORT P.14

**Ces chiffres qui ne militent pas pour le maintien de Claude Leroy**



Claude Leroy

## La caravane de trop

Devant un parterre composé de personnalités locales et étrangères issues du monde politique, économique ainsi que des médias, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a lancé le 04 mars dernier à Lomé, le Plan National de Développement (PND). Adopté en août 2018, ce référentiel dont la structuration et la cohérence ont été saluées par plusieurs experts, vise la transformation structurelle de l'économie togolaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. D'un coût estimé à 4 622 milliards de FCFA dont 65% sont attendus du secteur privé, il devrait permettre, dans le scénario optimiste, une accélération de croissance à partir de cette année pour s'établir à 7,6% en 2022 et créer 500.000 emplois environ.

Pour atteindre ces objectifs, c'est le branle-bas de combat au Palais de Kégué et l'« union sacrée » nationale a été décrétée. Faure Gnassingbé s'est lancé dans un roadshow qui l'a conduit récemment à Kigali (Rwanda) lors de la 7<sup>e</sup> édition d'Africa Ceo Forum puis en Afrique du Sud. Sur le plan local, une campagne dénommée « PND Tour » a été lancée le 05 avril dernier. Il s'agit d'expliquer à la population, première bénéficiaire, les grands enjeux de ce plan pour qu'elle se l'approprié. L'approche se veut didactique. Si la démarche est pertinente, sa mise en œuvre interroge.

En effet, il est difficilement soutenable qu'on ait besoin d'affréter cars-podiums et caravanes pour faire la promotion du PND. Comme pour une banale campagne commerciale lancée par une entreprise afin de vendre son dernier produit ou faire connaître son nouveau service innovant. Le sujet du PND est si sérieux qu'il ne mérite pas d'être réduit à des hôtesse et autres figurants, chantant et dansant sur des estrades roulantes. Des rencontres ad hoc avec les corps intermédiaires, les organisations socioprofessionnelles, les différents corps de métier etc., loin des vacarmes du dernier tube à la mode auraient été plus appropriées. Et pour les populations à la base, les chefs traditionnels, les CDQ et autres acteurs locaux sont les cibles adéquates à la sensibilisation. Par ailleurs, l'idée d'une souscription nationale dont les contours peuvent être définis par les spécialistes n'aurait pas été superfétatoire pour mobiliser les Togolais autour d'un projet structurant commun, et convoquant leur patriotisme.

En toute hypothèse, il y a un temps pour danser ; un autre pour travailler. Sérieusement ! L'objectif vers lequel toutes les énergies devront converger et les bonnes volontés mobilisées, est de convaincre le secteur privé, les investisseurs locaux comme étrangers d'apporter les 65% de nos besoins en financement. Ce n'est pas un pari gagné d'avance, dans un environnement où tous nos voisins ont également élaboré leur plan de développement et en font la promotion. La différence ne se fera certainement pas au nombre de décibels produits autour de notre projet.

## MANIFESTATIONS DU PNP : Les raisons d'un fiasco

Le Parti National Panafricain (PNP) l'avait annoncée comme le début d'une nouvelle vague de protestations contre le régime : la manifestation de ce 13 avril devrait être du même niveau que sa devancière du 19 août 2017. Pour atteindre cet objectif, la formation n'avait pas lésiné sur les moyens et les réseaux sociaux ont été abondamment inondés de vidéos et d'audio appelant à la mobilisation et au soulèvement. Son leader, Tikpi Atchadam disparu de la scène publique et inaudible depuis des lustres, dans une adresse à ses militants et sympathisants, a appelé à mettre fin au régime. Tout cela n'aurait pas suffi puisqu'à l'heure du décompte, seules quelques centaines de manifestants cumulés, ont répondu à l'appel. Cet échec n'est pas en réalité une surprise pour bon nombre d'observateurs de la vie politique togolaise. A raison.

Ce qui restera de l'opération « Dzitri Bonsafo », nom donné par Tikpi Atchadam aux mouvements du 13 avril dernier et censés sonner le glas du pouvoir de Faure Gnassingbé, est la mort d'un manifestant, les blessés, les arrestations et le saccage du domicile du leader du PNP. Car pour l'essentiel, la déferlante rouge annoncée n'a pas eu lieu et à part quelques incidents épars et vite circonscrits, la journée de samedi dernier a été plutôt ordinaire.

### Cavalier seul :

La première raison de cet échec est l'arrogance du PNP, pour reprendre les mots d'un des leaders de l'ex-C14. En effet, parce qu'elle a été à l'origine des soubresauts qu'a connus le pays à partir d'août 2017, la formation de Tikpi Atchadam s'est comportée tout au long de la crise, avec condescendance voire du mépris, envers ses partenaires de la coalition. « Elle y dictait ses lois et ses positions, menaçant de se retirer quand elle était mise en minorité, refusant de s'associer à des initiatives pourtant adoptées par la quasi-totalité des autres membres, lorsque celles-ci ne correspondaient pas à sa propre stratégie », confie ce leader.

Cette arrogance va jusqu'au refus de participer aux « efforts de guerre » communs ; le PNP n'ayant jamais contribué à la caisse devant financer les manifestations, soutenir les blessés ou les prisonniers. Intervenant le 03 avril dernier dans l'émission « Le Débat » chez nos confrères de la radio Nana FM, Me Isabelle Améganvi, vice-présidente de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) a confirmé la tendance hégémonique du PNP au sein de la C14.

Selon l'avocate, le comportement des leaders de ce parti explique d'ailleurs le départ de sa formation de la C14. « Notre départ de la C14 a fondamentalement pour cause principale l'attitude du PNP pendant les 18 mois que nous avons passés ensemble », a-t-elle indiqué.

Elle est allée plus loin, accusant le parti de Tikpi Atchadam d'avoir causé du tort à l'ANC. « Le PNP nous a causés du tort. Il faut le dire ainsi. Le PNP a causé du tort à l'ANC. Je le dis, je sais que je vais être vilipendée sur les réseaux sociaux, mais je l'assume », a-t-elle déclaré.

Cette sortie de l'ancienne présidente du groupe parlementaire ANC à l'Assemblée nationale n'est pas isolée ; la plupart des



Une manifestation du PNP (photo archive)

leaders de la C14 dénonçant en privé l'attitude du PNP pendant les 18 mois de vie commune, sans pouvoir l'assumer publiquement, par peur « des attaques sur les réseaux sociaux ».

Cette attitude du natif de Kparatao et de ses militants explique le désamour consommé avec les autres formations politiques. De fait, seul Togo Autrement de Fulbert Attisso qui peut difficilement se prévaloir d'une audience importante dans le pays, a appelé à soutenir les manifestations du 13 avril. Au surplus, ils ont surestimé leur capacité de mobilisation en décidant de faire cavalier seul sur ces manifestations, en faisant une mauvaise lecture du contexte et en prenant peu en compte la situation post-élections législatives du 20 décembre 2018.

### Démobilisation

La tenue des élections législatives a été un coup dur pour l'opposition regroupée dans la C14. Pendant plusieurs mois, campant les radicaux, ses leaders ont refusé de s'associer au processus en cours, malgré les interventions et conseils de la CEDEAO, des Chefs d'Etat de la sous-région et des chancelleries occidentales accréditées au Togo, dénonçant un scrutin irrégulièrement organisé. Ils ont convaincu leurs militants par des annonces et positions répétées, que les élections ne se tiendraient pas. Au final, elles ont bel et bien eu lieu, au grand dam et à la surprise de ceux-ci.

Ce qui a eu pour conséquence la démobilisation sur tous les bords, y compris ceux du PNP. Il n'y a pas meilleur

baromètre pour s'en rendre compte que les réseaux sociaux, où les habituels et quotidiens débats, invectives, certitudes et autres appels à l'insurrection ont presque disparu. Dans ce contexte, difficile de vendre quelques trois mois seulement après, l'idée de manifestations qui feraient s'écrouler le régime. D'autant plus qu'une bonne partie de l'ex C14 semble avoir fait le choix d'une autre approche que celle, radicale et jusqu'au-boutiste expérimentée jusque-là, en rencontrant le mois dernier le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, pour évoquer ensemble des sujets d'ordre politique.

### Interdiction :

Il faut dire que le refus du ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités publiques de laisser le PNP manifester simultanément à Lomé ainsi que dans 7 villes de l'intérieur du pays, ainsi que la mise en garde ferme du ministre de la Sécurité et de la Protection civile contre toute tentative de violer les instructions gouvernementales, auront sans doute douché l'envie de certains manifestants.

En effet, Payadowa Boukpepsi avait, dans une correspondance adressée aux dirigeants du PNP, circonscrit les manifestations dans la zone de Togblécopé pour ce qui est de la capitale ; et les avait autorisées uniquement à Afagnan et à Sokodé, à l'intérieur du pays. Quant au général Yark Damehame, il avait insisté pour que le choix des villes ainsi que les itinéraires soient respectés. « On ne fait pas la démocratie dans la pagaille » avait-il martelé.

## RESPECT DES CRITERES DE CONVERGENCE MACROECONOMIQUE :

KSA

# Le Togo redevient bon élève de l'UEMOA

**D**e plus de 80% à fin 2016, la dette publique du Togo est passée en février 2019 à 70,7%, et sous la barre des 70% du PIB fin mars.

Cette réduction sensible du niveau d'endettement du Togo traduit « le ferme engagement et de la grande discipline dont fait preuve le gouvernement dans la gestion de ses finances publiques. En effet, le gouvernement est résolument engagé dans une politique vertueuse de réformes, d'assainissement de ses finances publiques, de consolidation budgétaire et de stabilisation de son cadre macroéconomique ainsi que de maîtrise de son endettement », selon Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances du Togo.

Un emprunt de 65 milliards FCFA a été consacré en 2018 à l'apurement d'une partie de la dette publique intérieure.

Ce résultat traduit, de l'avis des Iers responsables du ministère de l'Economie et des Finances et du Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des programmes financiers, la dynamique et l'efficacité de la politique des réformes.

Dans le cadre de son programme triennal avec le Fonds Monétaire International (FMI), appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), le Togo a consenti des efforts dans le domaine des réformes économiques et structurelles.

Un constat que conforte à fin décembre 2018 le rapport sur l'état de mise en œuvre des réformes structurelles convenues avec le FMI présenté par le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de Réformes et des programmes financiers.

A la lumière de ce document consulté par la rédaction de Focus Infos, le

Togo a mis en œuvre la plupart des réformes structurelles auxquelles il s'est engagé vis-à-vis de l'institution financière de Bretton Woods au titre de la 4<sup>e</sup> revue.

Celles-ci vont de l'administration des recettes publiques à la gestion des finances publiques et à celles du secteur financier.

La facilitation de l'enregistrement foncier est au cœur des mesures recommandées pour une meilleure administration des recettes publiques. Ces mesures, ce sont des mécanismes et des procédures mis en place.

Ainsi, un document méthodologique portant sur la mise en place d'un Registre Foncier Urbain (RFU) de la ville de Lomé a été élaboré. 99% des titres fonciers anciennement établis ont été numérisés. La loi sur le nouveau code foncier a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 05 juin 2018.

En outre, il est à préciser l'apurement total du stock de dossiers de mainlevée d'hypothèques en attente. Dans le même ordre d'idée, les nouvelles demandes de radiation ont été traitées au fur et à mesure de leur soumission, dans un délai record de 20 jours.

Afin d'optimiser la mobilisation des ressources fiscales et douanières, deux mesures ont été convenues avec le FMI pour le compte de la 5<sup>e</sup> revue. D'abord, l'instauration d'un acompte forfaitaire de 10 à 15% sur la valeur en douane des marchandises importées par les opérateurs économiques jugés comme fiscalement inactifs au niveau des impôts. Vendredi 12 avril dernier, l'OTR a annoncé qu'un prélèvement de 15% devrait frapper

la valeur en douane des marchandises qu'importeront les opérateurs économiques inactifs aux impôts, après le 02 mai, échéance fixée pour la régularisation de leur situation.

Ensuite, l'interdiction de l'enlèvement en douane des marchandises importées par des opérateurs économiques ayant des arriérés d'impôts.

### Des mesures pour une meilleure gestion des finances publiques

En ligne avec les recommandations du FMI, les données sur le stock des arriérés de paiement par âge ont été produites par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et transmises aux services du Fonds, à partir de juillet 2018.

Diverses actions ont également été réalisées dans l'optique de renforcer la mise en œuvre du plan de trésorerie. Entre autres, la création d'une structure dédiée à la gestion de la trésorerie de l'Etat, la Trésorerie Générale de l'Etat; le réaménagement du cadre institutionnel de gestion de la trésorerie de l'Etat avec la mise en place du comité de trésorerie de l'Etat; la dynamisation de la gestion de la trésorerie avec la prise en compte de la corrélation entre la gestion de la dette publique et celle de la trésorerie de l'Etat; l'élaboration du plan de trésorerie prévisionnel sur la base du plan d'engagement consolidé; l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor.

En matière de contrôle des engagements, tous les services disposent d'un plan d'engagement validé par la Direction Nationale du Contrôle financier (DNCF).

La validation des plans d'engagement, convient-il de le souligner, tient



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

compte de la disponibilité des crédits et de la période prévue par les plans d'engagement. A la fin de chaque mois, indique le rapport, la situation des engagements et le plan d'engagement central sont transmis à Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) pour actualisation du plan de trésorerie.

A l'analyse du rapport présenté par le service que dirige Mongo-Kpessou Aharh, des efforts ont été consentis également pour aligner le budget 2019 sur les objectifs du programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), l'élaboration du document de programmation budgétaire et économique pluriannuel 2020-2022. Mais aussi pour une utilisation obligatoire du Guide méthodologique. C'est ainsi que dorénavant, dans les plans d'investissements publics, seuls les projets qui ont été sélectionnés et hiérarchisés selon le guide méthodologique y seront inscrits.

### Les réformes du secteur financier en cours

Les mesures relatives à la réforme du secteur financier, notamment la privatisation des deux banques

publiques BTCI-UTB sont en cours. Globalement, le taux de réalisation des réformes en 2018 s'est établi à 90,7% en hausse de près de 8% par rapport à l'année précédente (2017) où il était de 83%.

Au cours de sa récente revue, l'équipe du FMI qui a séjourné au Togo constate : « Des progrès importants ont été réalisés au cours des discussions, et elles se poursuivront dans les semaines à venir... ». Et d'ajouter : « après avoir connu une forte décélération en 2017 en raison des tensions sociopolitiques qu'a connues le pays, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre un taux de 4,9 % en 2018. L'inflation était de 0,9 % à la fin 2018. L'important effort budgétaire amorcé en 2017 s'est poursuivi jusqu'en septembre 2018 ». Si l'équipe du FMI note que « les résultats ont fléchi vers la fin de l'année, car les recettes ont été inférieures aux objectifs et quelques lignes de dépenses ont dépassé les prévisions », elle conclut néanmoins que « le Togo a respecté en 2017 et 2018 le critère de déficit de l'UEMOA fixé à 3 % du PIB, soit deux ans avant l'échéance convenue entre les États membres ».

## Reportage/ Les opérateurs réfractaires aux impôts devront faire face à la loi

Charles DJADE

**L'**Office togolais des recettes (OTR) déclare la guerre aux opérateurs inactifs aux impôts ou fraudeurs qui trichent sur les déclarations et échappent ainsi à la fiscalité intérieure. C'est une forme d'évasion fiscale que l'institution veut stopper en appliquant la loi. Ainsi, à partir du 2 mai prochain, l'OTR va appliquer une taxe forfaitaire de 15% en plus des frais de douane à toute marchandise au cordon douanier aux opérateurs économiques réfractaires ou qui fraudent, a indiqué vendredi 12 avril dernier, Adoyi Ezzo-Wavana, Commissaire des Impôts à l'Office Togolais des Recettes (OTR) lors d'une rencontre avec la presse.

L'objectif de l'OTR est d'instaurer le principe d'égalité devant l'impôt. L'institution a annoncé également la publication de la liste des contribuables (sociétés ou indépendants) qui sont en règle avec les services fiscaux (opérateurs actifs). Tous ceux qui ne trouveront pas leurs noms devront s'acquitter des 15% ou fournir des justificatifs.

« Notre souci est de parvenir à appliquer l'équité et la justice fiscale au niveau de tous les opérateurs économiques. C'est une mesure de recouvrement qui oblige tout le monde à se mettre au pas. L'OTR œuvre à ce que tous bénéficient des mêmes conditions », a expliqué le Commissaire général des impôts, précisant que la mesure est prévue dans le Code général des impôts voté

le 20 décembre 2018 et le Code de procédure fiscale en son article 10. Le 04 mars dernier, en lançant le Plan national de développement, le Chef de l'Etat avait appelé tous les citoyens au civisme fiscal : « Le consentement de tous les contribuables à l'impôt, participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND », avait-il déclaré.



Le Commissaire Adoyi deuxième à droite

## Lee Kuan Yew, un père fouettard éclairé (qu'il faut à l'Afrique?)

Adama Wade  
(Financial Afrik)

**D**écédé le 23 mars 2015 à l'âge de 91 ans, Lee Kuan Yew était tout sauf un démocrate occidental, terme qu'il opposait à la démocratie consensuelle asiatique. Le père fondateur de Singapour avait imposé à ses concitoyens le choix de la discipline avant la liberté, le droit au pain avant le droit au vote.

Les Singapouriens pouvaient bien choisir leurs céréales à midi mais pas leurs délégués syndicaux. Le triptyque de ce dirigeant légendaire dont les diatribes ont souvent ému Londres est fait de discipline, d'autorité et de mérite. Singapour est devenue une caserne militaire prospère dont les super-marchés étaient courus par la jet set asiatique et mondiale. L'opposition n'était pas sa tasse de thé et il ne s'encomrait pas de formules pour imposer sa formation, le Parti d'action du peuple, dans le cœur de chacun de ses citoyens.

Obsédé par l'efficacité et l'amélioration réelle du droit des affaires et de la cité, imperméable à la corruption, l'architecte du miracle de Singapour n'était pas obnubilé par les classements qui font de vous un bon ou mauvais élève. D'ailleurs, les officines de classement ne l'ont honoré que sur le tard. C'est seulement en 2004 que la Banque Mondiale a consacré

Singapour meilleur pays pour les affaires, position qu'il occupera neuf années de suite. C'est dire que l'entêtement de Lee Kuan Yew à suivre sa voix et à se méfier des formules toutes faites a été payant.

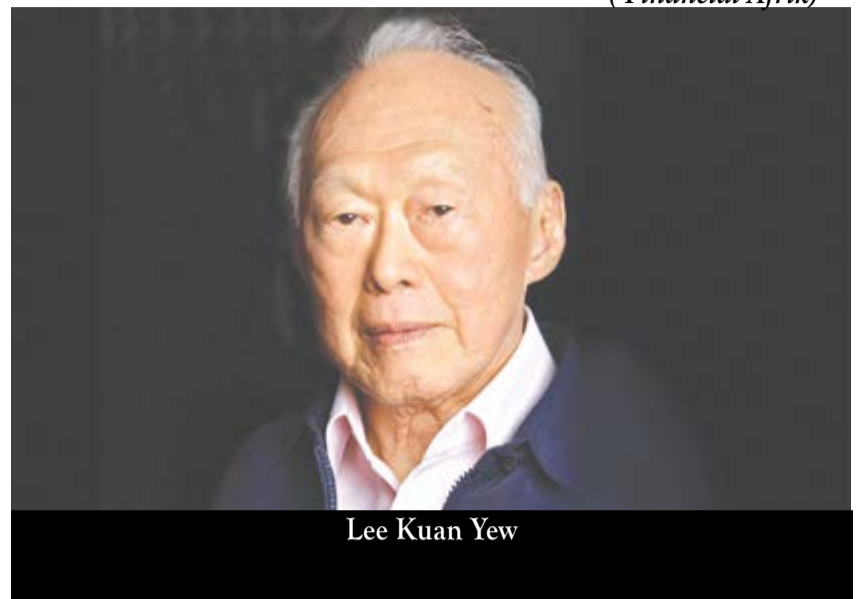
Le petit caillou de 700 km<sup>2</sup> a vu son revenu par habitant passer de 460 à 56 000 dollars entre 1959 et la fin 2014. Singapour est la huitième économie mondiale. En jouant avec son emplacement stratégique aux carrefours des routes maritimes allant de la Chine à la Malaisie, l'ancien comptoir britannique à l'abandon est devenu l'une des plaques tournantes du transport maritime mondial, de la transformation des produits pétroliers et de la finance.

Sous le magistère de ce père fouettard, le territoire de 700 km<sup>2</sup>, sans eau, sans agriculture et sans ressources naturelles, est devenu l'un des quatre tigres asiatiques qui ont éclairé la littérature de l'économie

du développement d'un nouveau chapitre. Devenu premier ministre à l'âge de 35 ans au moment où Singapour a acquis une autonomie au sein du Commonwealth, Lee Kuan Yew a œuvré au rapprochement avec les voisins en participant à la création de la zone de libre-échange entre les nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 1968 et de l'AFTA (Asean Free Trade Area) en 1992.

### Plus riches que les britanniques

Le diplômé en droit à Cambridge a bien administré son pays, en reconduisant une croissance moyenne de 9% par an entre 1960 et 1984. L'on ne lui connaît pas de comptes en banque à l'étranger, de maisons ou palais aux USA et en France. C'est clair, son logiciel lui a permis de réussir la prouesse surhumaine de ne pas se laisser corrompre par le pouvoir



Lee Kuan Yew

absolu. Le tigre Lee Kuan Yew a cédé son poste en 1990 devenant ipso facto le PCA de la multinationale Singapour en conseillant son successeur Goh Chok Tong qui gouvernera jusqu'en 2004.

Le paternalisme du régime c'est le propre fils du père fondateur, Lee Hsien Loong, qui dirige le pays depuis 2004. Lee Kuan Yew est mort au milieu des siens, assisté par l'un des

systèmes de santé les plus performants au monde pendant que d'autres dirigeants de chez nous continuent à se faire arracher leurs dents à Genève. Les 5 millions de ses concitoyens qui lui ont rendu hommage le savent, ils sont devenus plus riches que les britanniques. Avant de partir, le vieux sage a eu le temps de leur dire: « il faut rompre avec le passé ». Comme qui dirait, le développement précède la démocratie...

## Environnement/La dégradation de l'environnement côtier a coûté 310 millions de dollars au Togo en 2017

Charles KOLOU

**L**'érosion, l'inondation, la pollution de l'air et de l'eau, et les déchets dans la zone côtière ont fait perdre au Togo 310 millions de dollars durant l'année 2017. C'est l'estimation financière faite par la Banque mondiale dans l'un de ses rapports d'étude titré « Le coût de la dégradation des zones côtières en Afrique de l'Ouest » et rendu public en mars dernier. Selon cette étude, la dégradation des zones côtières en 2017 coûterait au total 3,8 milliards de dollars par an au Bénin, à la Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, soit l'équivalent de 5,3 % de leur PIB.

### L'addition est bien salée !

Selon la Banque mondiale, environ 500 000 personnes sont chaque année touchées par l'impact des inondations et l'aggravation de l'érosion des zones côtières ouest-africaines, avec des pertes économiques estimées à plus de 2 % du PIB. Les récentes études scientifiques révèlent aussi que la population du littoral ouest-africain est de plus en plus vulnérable aux effets du changement climatique.

A l'origine de cette dégradation, l'urbanisation, rapide et souvent non maîtrisée qui contribue à une transformation significative des paysages naturels qui autrefois offraient une protection contre l'érosion et les inondations. Les activités économiques développées, les aménagements complexes du territoire et la gestion des ressources environnementales, de même que l'augmentation du niveau de la mer contribuent de même à cette dégradation du littoral. Le poids démographique constitue aussi une véritable pression.

L'érosion côtière a coûté 213 millions de dollars US au Togo en 2017 soit 4,4% de son PIB. Ce coût était de 537 millions USD pour le Sénégal, de 117

millions USD pour le Bénin et 97 millions USD pour la Côte d'Ivoire. Globalement, le coût de l'érosion dans les quatre pays est de 964 millions USD, soit 1,4% de leur PIB.

Durant cette année 2017, le taux moyen de l'érosion côtière était estimé à près de 4 mètres sur les côtes béninoises, de 2,4 mètres au Togo, à 1,4 mètre en Côte d'Ivoire et 1,6 mètre au Sénégal. L'étude estime qu'en général 56 % du littoral du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo est soumis à une érosion moyenne de 1,8 mètre par an.

Additionnant les dommages aux actifs, production économique et la mortalité, le coût total des inondations dans les zones côtières est estimé entre 10 millions USD au Togo et à environ 1,2 milliard USD en Côte d'Ivoire. Les quatre nations réunies à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Togo totalisent des pertes évaluées à 1,45 milliard USD. La Côte d'Ivoire a enregistré le plus grand impact financier des inondations en 2017. Le Bénin a enregistré une perte de 29 millions USD et le Sénégal 230 millions USD.

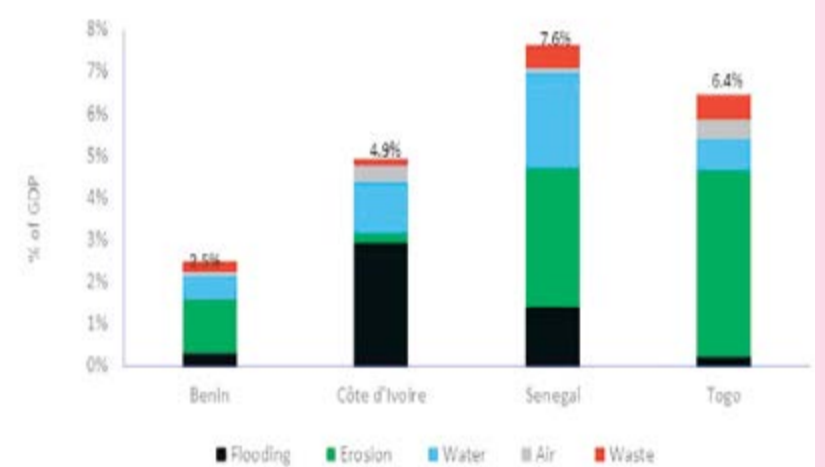
Le coût total dû à la dégradation de l'eau est estimé par l'étude de

l'Institution de Bretton Woods entre 36 millions USD au Togo et 485 millions USD en Côte d'Ivoire. Au Bénin, cette dégradation est estimée à 53 millions USD et 375 au Sénégal à la même année 2017. Lorsqu'ils sont agrégés entre pays, le coût de la dégradation de l'eau le long des zones côtières est de 949 millions USD, ce qui équivaut à 1,3% du PIB des quatre pays en 2017. Le rapport précise que le coût lié aux maladies d'origine hydrique est estimé entre 27 millions USD au Togo et 450 millions USD en Côte d'Ivoire.

En outre, l'impact financier de la pollution de l'air et des déchets est estimé respectivement à 23 et 28 millions USD pour le Togo, soit un total de 51 millions USD. La Côte d'Ivoire enregistrerait courant la même année 219 millions USD de perte liée à la pollution de l'air et aux déchets.

Pour l'institution financière internationale, au-delà de son coût économique, la dégradation du littoral ouest-africain brise des vies et détruit les moyens de subsistance de millions de personnes. Le rapport mentionne que cette dégradation a causé le

Coût de la dégradation du littoral par pays en 2017



décès de plus de 13 000 personnes la même année, principalement dû aux inondations et à la pollution de l'air et de l'eau.

Au Sénégal, la pollution de l'air et de l'eau est responsable d'environ 4 400 décès par an, principalement des enfants de moins de 5 ans selon le rapport.

### WACA : le projet d'espoir ?

Le West Africa Coastal Areas Management (WACA) qui signifie littéralement « programme de gestion des zones côtières d'Afrique de l'Ouest » a été lancé en 2018 pour répondre à l'urgence de l'action à la dégradation de l'environnement côtier.

Financé par la banque mondiale, le WACA a pour objectif global de réduire les risques côtiers qui menacent le littoral du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la

Mauritanie, de São Tomé et Príncipe et du Togo, en prenant en compte les effets potentiels des changements climatiques.

Le programme a pour but la mise en œuvre de stratégies durables et cohérentes entre les différentes échelles d'intervention (locale et régionale) afin d'assurer à long terme l'amélioration du cadre de vie de tous les acteurs occupant le littoral Ouest-africain. Ainsi, les financements du WACA sont destinés à la construction de mesures de protection, à la restauration des mangroves et au traitement de déchets pour restaurer l'écosystème et lutter contre la pollution de l'océan.

Le Togo dans le cadre de ce projet a élaboré en 2018 son plan d'actions pour le développement et l'adaptation aux changements climatiques du littoral togolais.

## ASSEMBLEE NATIONALE :

Charles KOLOU & KSA

# Comment fonctionne-t-elle ?

**I**nstitution républicaine par excellence où se mène le débat politique, l'Assemblée nationale joue un rôle prépondérant dans la construction et l'enracinement de la démocratie. Elle jouit de prérogatives constitutionnelles de voter le budget et les lois, de contrôler l'action du gouvernement, et le cas échéant, de censurer celui-ci. Alors que la 6<sup>e</sup> législature a fait sa rentrée solennelle le 02 avril dernier et que les 91 députés sont entrés de plain-pied dans la fonction législative, Focus Infos est allé à la découverte de cette institution. Comment fonctionne-t-elle et qui sont ces femmes et hommes qui l'animent, aussi bien sur les bancs de l'hémicycle que dans l'ombre ? Dossier exclusif !

### L'exercice du pouvoir législatif...

L'une des principales prérogatives de l'Assemblée nationale (AN) est l'adoption des lois. Ainsi dans l'exercice de leur mandat, les députés donnent leur approbation ou non aux propositions ou projets de loi qui leurs sont soumis.

Selon l'article 83 de la Constitution, l'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au gouvernement. Ainsi, est désigné projet de loi, une initiative de loi venant du gouvernement. Les projets de loi sont délibérés en Conseil des ministres avant leur soumission à l'AN.

En revanche, une proposition de loi émane d'un ou des députés. Ces propositions de loi sont transmises au gouvernement dans les 48 heures suivant l'annonce de leur dépôt, et en tout cas 8 jours au moins avant délibération et vote selon l'alinéa 10 de l'article 82 du Règlement intérieur de l'AN et aux termes de l'article 88 de la Constitution.

Ainsi, les propositions et projets de lois au dépôt à l'Assemblée sont inscrits et numérotés dans l'ordre de leur arrivée, sur un rôle (registre) général portant mention de la suite qui leur a été réservée. Pour son étude et adoption, qu'elle vienne de l'initiative des députés ou du gouvernement, une loi doit être déposée sur le bureau de l'AN. Ces lois une fois soumises, seront jugées recevables ou irrecevables par la Conférence des présidents qui se réfèrent au domaine de la loi délimité par l'article 84 de la Constitution.

Après l'enregistrement, les textes sont affectés à l'une des neuf (9) commissions permanentes de l'Assemblée après l'annonce en plénière de leur dépôt. La commission compétente se chargera d'étudier le texte. Elle peut recevoir des amendements ou avis d'autres députés durant ses travaux. Selon l'art 39 du Règlement intérieur de l'AN, l'étude de ses textes par les commissions exige la présence de l'initiateur.

« Les travaux en commission et les

amendements des textes devront se faire en présence d'un émissaire du gouvernement quand s'il s'agit d'un projet de loi. En cas d'étude d'une proposition de loi, les travaux de la commission impliquent la présence du député ou des députés initiateurs du texte en étude », explique le directeur des services législatifs de l'Assemblée, Tchourou Kissao.

En outre, le règlement intérieur de l'AN autorise les commissions à faire appel à toute personne qui leur paraît utile de consulter. Ces personnes peuvent être aussi entendues en séance plénière à la demande de l'AN. A la clôture des travaux d'étude des lois, la commission élabore impérativement un rapport et un tableau des amendements qu'elle présente à une plénière convoquée par le président de l'Assemblée. Ladite commission prend la place du gouvernement s'il s'agit d'un projet de loi ou des députés s'il s'agit d'une proposition de loi pour défendre le rapport qu'elle a élaboré avec le tableau d'amendements. Après la présentation, s'ouvre un débat général autour de chaque article

## UNIR, PDP-NET et l'UFC, les groupes parlementaires de la 6<sup>e</sup> législature

**L**es groupes parlementaires sont constitués par les députés sur une base d'affinités politiques. Ces derniers sont tenus de remettre au bureau de l'Assemblée Nationale (AN) une déclaration indiquant le nom et la composition de leur groupe. Selon les dispositions de l'AN, un parti politique ne peut constituer plus d'un groupe parlementaire de même qu'un député ne peut appartenir qu'à un seul groupe.

Selon le règlement intérieur de l'actuelle législature, un groupe ne peut être reconnu comme administrativement constitué que s'il réunit au moins le vingt-cinquième (1/25) des 91 membres composant l'AN. Le document de déclaration de groupe parlementaire est publié au Journal Officiel de la République.

La constitution des groupes permet

au président de l'Assemblée de procéder à la division de la salle de séance en autant de secteurs qu'il y a de groupes et de déterminer la place des députés non-inscrits par rapport aux groupes.

Ainsi, ont été constitués à cette 6<sup>e</sup> législature 3 groupes parlementaires. Il s'agit des groupes parlementaires UNIR (Union pour la république) qui dispose de la majorité, PDP-NET et celui de l'UFC (Union des Forces pour le Changement).

Le groupe UNIR est présidé par AKLESSO Atcholé, et le groupe NET-PDP par TAAMA Komandéga. ALIPUI Senanu Koku préside le groupe parlementaire de l'UFC. Ils sont tous de droit membres de la conférence des présidents de l'Assemblée.

Chaque président de groupe ou son représentant est admis au respect de l'article 103 du règlement intérieur

à donner des explications de vote ou des consignes de vote avant l'adoption d'une loi.

Dans leur fonctionnement, les groupes parlementaires jouissent d'une autonomie d'organisation et dispose chacun d'un secrétariat administratif qui assure leur service intérieur.

Le statut, l'effectif, les conditions matérielles d'installation et de fonctionnement de ces secrétariats de même que les droits d'accès et de circulation de leur personnel dans le palais de l'AN sont fixés par le bureau sur proposition des questeurs et des présidents des groupes.

De fait, les groupes parlementaire disposent d'un bureau mis à disposition par l'AN et recrutent un personnel nécessaire pour son fonctionnement. Celui-ci est payé sur le budget de l'Assemblée durant la législature.

Bureau des 9 commissions permanentes de l'AN		
Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'admiration générale		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	TCHALIM Tchitchao	UNIR
Vice-président	AGBANU Komi	UFC
1 <sup>er</sup> rapporteur	ABOUGNIMA Molgah	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	HOUNAKEY Akakpo Kossi	INDEPENDANT/HYSOPE
Commission des droits de l'Homme		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	TSOLENYANU KOFFI	IND. CRAD
Vice-président	LAWSON Kayi Raymonde	UNIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	KOLANI yobate	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	MONKPEBOR koundjam	Ind pour construire
Commission des Finances et du développement économique		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	DJOSSOU Mawussi Sémondji	UNIR
Vice-président	AHOOMEY-ZUNU Doh Gaétan Mawukplonam	UFC
1 <sup>er</sup> rapporteur	KANGBENI Bagueboi	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	KPATCHA Sourou	UNIR
Commission agro-pastorale, de l'aménagement du territoire et du développement local		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	KAZIA Tchala	UNIR
Vice-président	SODOKIN Koffi	UNIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	ATTI Dzighodi	INDEPENDANT / NOUVELLE VISION
2 <sup>ème</sup> rapporteur	TOUH Pahorsiki	UNIR
Commission de l'éducation et du développement socioculturel		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	KAGBARA Innocent	PDP
Vice-président	TCHANGBEDJI Gado	UNIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	ANATE Kouméalo	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	GNATCHO Komla Mawuena	UNIR
Commission de la défense et de la sécurité		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	KODJO Agbéyomé	MPDD
Vice-président	KATANGA Porotchakpala	UNIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	KERETCHO Komina	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	BINOININ Kpanimie	Indépendant/ LIR
Commission des Relations extérieur et de la coopération		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	BALOUKI Essossimna Epse LEGEZIM	UNIR
Vice-président	NAYONE Dindigoue Denis	INDEPENDANT/LIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	ISSA-TOURE SALAHADDINE	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	ABDOULAYE Adjaratou	UNIR
Commission de l'environnement et des Changements Climatiques		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	KPOMEGBE ANANI KOKOU	UFC
Vice-président	NONON KPAMNONA Diera-Bariga	UNIR
1 <sup>er</sup> rapporteur	NADJO N'LADON	Ind pour construire
2 <sup>ème</sup> rapporteur	KPAL Koffi	UNIR
Commission de la santé, de la population et de l'action sociale		
Poste	Nom et prénoms	Parti politique
Président	SANDANI ARZOUMA FELIDJA	UNIR
Vice-président	ADJEH ASSOUPUI AMELE	IND. ALLOLEDOU-VO
1 <sup>er</sup> rapporteur	AFETSE Yawo Dotse	UNIR
2 <sup>ème</sup> rapporteur	GBONE Adjo	UNIR

inscrit dans le texte soumis.

A l'issue des débats, la loi est soumise au vote des députés présents à la plénière et peut être adoptée ou non. En cas d'adoption, le projet ou la proposition de loi devient définitivement une loi qui sera transmise au Président de la République pour promulgation.

En outre, les propositions de lois rejetées par l'AN ne peuvent être réintroduites avant un délai de trois mois. Par ailleurs, si l'Assemblée ne parvient pas à statuer sur certaines propositions de lois, ces dernières deviennent caduques de plein droit, à la clôture de la deuxième session ordinaire qui suit celle au cours

de laquelle elles ont été déposées. Néanmoins, elles peuvent être réintroduites en l'état dans un délai d'un mois selon l'article 85 du règlement de l'AN.

### Séance plénière : organe suprême de l'AN

La séance plénière est l'organe suprême de décision du parlement. Elle reste une réunion de l'ensemble des députés convoquée et présidée par le président de l'AN. Il est assisté au cours de sa présidence des plénières par les secrétaires parlementaires et peut en cas d'indisponibilité, déléguer son pouvoir à un vice-président. (Suite à la page 7)

## Ces 150 femmes et hommes qui animent la vie administrative de l'Assemblée nationale

### Un personnel politique...

Comme partout ailleurs, l'Assemblée nationale est l'épicentre du débat public. Ses prérogatives sont éminemment politiques. De fait, le personnel qui anime l'administration parlementaire a nécessairement, pour beaucoup, un rôle politique. Notamment les agents rattachés au service exclusif du président de l'Assemblée nationale et qui lui apportent tout leur concours dans la réalisation de sa mission : le directeur de cabinet, le chef de cabinet, les conseillers, les chargés de mission, la direction du protocole, la direction de la coopération interparlementaire et internationale, la direction de la communication et des relations publiques. Mais également les services de sécurité dirigés par un chef de sécurité et un aide de camp qui assurent la sécurité du Président de l'Assemblée nationale.

La plupart des services qui relèvent du cabinet du président de l'Assemblée nationale sont constitués de postes nominatifs, qui sont donc attachés à la personne du président. « Quand un président vient, il peut nommer son directeur de cabinet, son attaché de cabinet, son chef de cabinet, ses conseillers », précise Alphonse Waguéna, secrétaire général de l'Assemblée nationale.

### Mais pas que

A côté du cabinet du président, le secrétariat général, service stratégique au sein de l'organigramme de l'administration parlementaire, regroupe les services techniques de l'Assemblée nationale. Il est dirigé par un secrétaire général, Alphonse Waguéna, l'actuel. Il comporte en son sein la direction du service législatif, la direction financière et comptable, la direction du patrimoine, la direction des affaires communes. Dans toutes ces directions, on retrouve des divisions, des services, des sections etc. Ici la motivation politique et le profil politique ne sont pas pris en compte, indique-t-on. De fait, le président qui vient, ne peut à loisir, remplacer les services techniques relevant du secrétariat général dans la mesure où ses fonctionnaires sont des permanents.

Un certain nombre d'experts logés au secrétariat général accompagnent les parlementaires dans l'étude, l'examen des projets et propositions de lois.

Leur raison d'être s'explique par le fait que les députés ne sont pas obligés d'être des juristes, économistes, financiers, ou d'un domaine spécifique. Or le travail parlementaire est un travail procédural. Il leur faut

donc des gens rompus à la tâche pour pouvoir les aider dans la réalisation de leurs missions.

« Ainsi, nous avons ceux qu'on appelle des administrateurs parlementaires communément désignés sous le vocable d'assistants parlementaires qui aident les députés dans l'examen des projets et propositions de lois. Ils contribuent à l'élaboration des rapports d'études des projets ou propositions de lois en commission. Ils assistent à toutes les réunions des commissions et contribuent fortement à la finalisation des dossiers qui doivent aller en séance plénière. Au niveau des services financiers, tout ce qui est aspect financier, administratif, carrière du personnel et même les services qu'on doit rendre aux députés, ces services techniques s'en occupent », développe le secrétaire général.

### Statuts hétérogènes

Le personnel de l'AN n'est pas assujéti à un statut homogène. Celui-ci varie en fonction du mode de recrutement de chacun.

L'administration parlementaire se constitue pour partie, de fonctionnaires recrutés par la Fonction publique et mis à la disposition de l'AN. La carrière des fonctionnaires parlementaires ne dépend pas des législatures. Ils sont appelés à faire toute leur carrière à l'Assemblée nationale.

Ils transcendent les législatures et leurs fonctions ne sont pas attachées à la personne des présidents. Ils sont recrutés en fonction de leurs compétences et qualifications, et mis à la disposition de l'AN. Les assistants parlementaires ont au minimum une licence.

L'administration parlementaire se constitue également de contractuels qui sont recrutés directement par l'AN, et des volontaires mis à disposition par l'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT). Il y a également des personnes détachées, qui y sont envoyées. Ce sont uniquement les contractuels qui signent directement avec l'AN.

Toutes catégories confondues, l'effectif de l'administration parlementaire tourne autour de 150 personnes.

### Un statut particulier en vue ?

L'AN, à l'instar de quelques autres institutions de la République, souhaite avoir un statut particulier pour son personnel. Selon nos informations, depuis quelques années, il a été rédigé et adopté. Toutefois, il n'est pas encore mis en application faute de décret d'application. « Nous espérons que dans les jours et semaines à venir, les mesures seront prises pour pouvoir appliquer effectivement ce statut parce que sur le principe de la séparation des pouvoirs, ce n'est pas normal que le personnel au service du parlement soit recruté par d'autres et mis à sa disposition. Il peut y



Les députés lors d'une séance plénière

avoir une suspicion sur l'autonomie et l'indépendance de l'institution. Dans tous les parlements, ça fait partie des critères d'appréciation de l'indépendance et de la séparation des pouvoirs. Si le statut est appliqué, l'autonomie de l'Assemblée nationale sera réelle. L'Assemblée pourra alors gérer de bout en bout la carrière de son personnel », fait observer le secrétaire général.

Le nouveau statut a été inspiré du statut général de la fonction publique. Les dispositions qui dérogent aux mesures générales ne sont pas nombreuses ; mais elles sont nécessaires eu égard à la spécificité du travail parlementaire. Par exemple, le personnel travaille à tout moment et chaque jour. Comme récemment pour l'élection des membres de la CENI et ceux de la CNDH, les travaux se

sont poursuivis très tard dans la nuit ; ce qui n'est pas le cas au niveau de l'administration publique classique.

Il faut cependant relativiser : certaines fonctions bien qu'étant permanentes, sont des fonctions supérieures de l'Etat et donc relevant de la discrétion du bureau de l'Assemblée nationale. S'agissant du personnel rattaché aux groupes parlementaires, il est recruté par ceux-ci et pris en charge par le budget de l'Assemblée nationale.

Si les groupes parlementaires qui, pour rappel se forment selon des affinités politiques, ne parviennent plus à se constituer au cours d'une nouvelle législature pour n'avoir pas réuni le nombre minimum d'élus (1/25ème des membres de l'Assemblée nationale), ce type de personnel peut être appelé à d'autres tâches.

## Le culte du secret

L'Assemblée nationale dans son fonctionnement jouit d'une autonomie financière. Elle élabore son budget suivant une lettre de cadrage transmis par le Premier ministre. Lorsqu'elle est adoptée, elle le soumet au ministre de l'Economie et des finances qui se charge de l'insérer dans le budget général de l'Etat.

La lettre de cadrage adressé à l'Assemblée comme à tout ministère ou à toute institution et affectée à ses services compétents, notamment à la direction des finances et comptables, fixe les plafonds budgétaires et les orientations à respecter.

Dans la procédure, le budget est préparé suivant lesdites orientations de la lettre de cadrage par la direction des services des finances et comptables ainsi qu'avec les questeurs de l'Assemblée qui sont ordonnateurs de crédits. Durant l'élaboration de ce budget, la direction des services financiers et comptables travaille en « informel » avec la direction du budget qui l'appuie. Après l'élaboration du budget celui-ci est soumis à l'appréciation des questeurs qui après observations, soumettent le budget à la commission des finances et du développement économique de l'Assemblée nationale. La commission en fait ses observations que la direction financière et comptable intègre pour une dernière validation.

Le budget ainsi élaboré est présenté et défendu en plénière par la commission des finances.

Avant cette plénière, explique le directeur des finances et comptable, la présidence de la commission des finances, la questure et la direction des finances et comptabilité tiennent une discussion budgétaire avec la direction du budget du ministère de l'économie et des finances où est défendu le budget de l'AN.

A la plénière, les députés peuvent tout de même apporter des amendements au budget élaboré avant le vote qui ne peuvent être intégrés que s'ils respectent la lettre de cadrage transmis par le Premier ministre.

Ainsi, le budget adopté sera envoyé par la présidence de l'Assemblée nationale au ministre de l'économie et des finances pour son intégration au budget général de l'Etat.

Dans la gestion, le président de l'Assemblée nationale est l'ordonnateur du budget. Ce budget varie chaque année, pour l'exercice en cours, il est de 8,885 milliards de FCFA, en hausse de 56,3% par rapport à 2017. Précision : il a été voté par la précédente législature.

Ce qui est frappant, c'est le culte du secret, voire l'omerta qui entoure les questions financières de l'Assemblée nationale. Si tous les services, sur instructions de la présidente du Parlement, se sont prêtés avec disponibilité et amabilité au jeu de questions-réponses auquel FOCUS INFOS les a soumis, l'attitude a été complètement autre lorsqu'il s'est agi des indemnités des députés, des conditions et privilèges attachés à certains postes comme membre du bureau, président de groupe parlementaire ou de commissions par exemple. Il faut dire que ce culte du secret est la chose la mieux partagée sur tous les bancs, de la majorité à l'opposition, y compris ceux ayant siégé lors des législatures précédentes. Tous ceux qui ont été contactés, actuels ou passés députés, ont avancé des arguments aussi peu convaincants les uns que les autres, pour ne donner aucune information. Pourtant, c'est de l'argent public dont il s'agit et son utilisation ne devrait faire l'objet d'aucune confidentialité. Elle doit être accessible à tous ceux qui le demandent, y compris les médias. Mais au fond, lorsqu'on sait le vote du budget de l'Assemblée se fait portes closes après avoir chassé médias et curieux, l'on ne devrait pas être surpris du sort réservé à notre demande.

## Comment fonctionne-t-elle ?

(Suite de la page 5)

Elle examine les projets ou les propositions de loi déjà étudiées en commission pour adoption. Elle peut aussi être consacrée à des interpellations des membres du gouvernement sur les questions d'actualités et diverses autres questions.

La plénière ne peut délibérer que si la majorité absolue des députés composant l'Assemblée est présente. Ainsi, le président est tenu comme inscrit au Règlement intérieur, de vérifier le quorum à l'ouverture de chaque séance sans prendre en compte d'éventuelles procurations. Selon les dispositions de l'article 51 du Règlement intérieur, la présence des députés est obligatoire aux séances plénières. En cas de 3 absences sans justifications valables au cours d'une session, le député s'expose à des sanctions prononcées par le bureau de l'Assemblée. Un rappel à l'ordre est adressé au député qui se verra appliquer les dispositions de l'article 41 du Règlement intérieur qui prévoient qu'en cas de récidive, 20.000 FCFA soient retenus par jour d'absence sur l'indemnité du député. Pour archives, il est établi conformément à l'article 57 du même règlement, un procès-verbal de chaque séance plénière et mis à la disposition des députés. Il est

de même établi un compte rendu sommaire comportant pour chaque séance l'énoncé des affaires discutées, le nom des intervenants, les amendements proposés et adoptés, les résultats des scrutins et les décisions prises.

De fait, la séance plénière est souveraine et connaît de toutes les questions de l'AN.

### 9 Commissions permanentes pour étudier les affaires

L'AN constitue à chaque législature pour l'étude des affaires dont elle doit connaître, neuf (9) commissions permanentes composées chacune d'au moins huit (8) députés. Aucun député membre du bureau ne peut siéger dans une de ces commissions. Il s'agit de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale, de la commission des droits de l'homme, de la commission des finances et du développement économique, de la commission agro-pastorale, de l'aménagement du territoire et du développement local, de la commission de l'éducation et du développement socioculturel, de la commission des relations extérieures et de la coopération, de la commission de l'environnement et des changements climatiques,

de la commission de la santé, de la population et de l'action sociale et de la commission de la défense et de la sécurité.

Pour la constitution des différentes commissions, chaque groupe parlementaire présente au bureau de l'AN aux termes de l'article 36 de son règlement intérieur, la liste de ses candidats. Chaque groupe devrait veiller à ce que le nombre de candidatures présentées soit proportionnel à sa représentation au sein de l'Assemblée.

En revanche, les députés non-inscrits présentent au bureau leur candidature à la commission de leur choix.

Selon la démarche prescrite par l'article 36 du Règlement intérieur, le bureau après la soumission des candidatures, établit une liste définitive qu'elle soumet à la ratification de l'AN. La composition des commissions est après adoption, publiée au Journal Officiel de la République.

Après leur constitution, les différentes commissions sont convoquées par le président de l'Assemblée pour l'élection de leur bureau composé d'un président, d'un vice-président et de deux rapporteurs.

Dans leur fonctionnement, les commissions peuvent comme l'autorisent les règles de l'AN,

constituer des sous-commissions dont elles déterminent la composition et la compétence.

A titre d'attributions, les commissions sont saisies à la diligence du président de l'Assemblée de tous les projets ou propositions de lois entrant dans leur compétence ainsi que des pièces et documents s'y rapportant.

Pour l'étude de ses lois, les commissions peuvent faire appel à toute personne qu'elles jugeraient utiles de consulter. Aussi, tout député selon l'alinéa 1 de l'article 42 du Règlement de l'AN, a le droit d'assister aux séances des commissions et de participer à leurs débats. Le droit de vote et la voix délibérative appartiennent exclusivement aux membres de commission.

L'ordre du jour des travaux de différentes commissions est communiqué au gouvernement au titre de son droit d'information, dans un délai d'au moins 48 heures avant la réunion des commissions.

Les décisions des commissions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les membres d'une commission doivent s'accorder sur tous les rapports et avis de leur étude avant leur dépôt sur le bureau de l'Assemblée nationale. Leurs débats ont lieu à huis clos.

De même, la présence aux réunions des commissions est obligatoire pour les membres les composant. En cas d'empêchement, le règlement intérieur de l'AN autorise un membre d'une commission à déléguer par écrit ses pouvoirs à un autre membre. Au-delà de trois (3) absences sans justifications valables adressées au président de la commission, un montant de 20.000 FCFA sont retenus sur l'indemnité du député. En plus de l'étude des lois, les commissions permanentes ont un rôle d'information ou d'enquête.

« Les commissions, outre étudier les lois, ont aussi un rôle d'information. Ils peuvent aller s'informer partout où ils le jugent nécessaires. Par exemple, la commission des droits de l'homme peut se déplacer dans les prisons pour s'enquérir des conditions carcérales des détenus, en lien avec les droits de l'homme. C'est cela le rôle d'information », indique M. Kissao Tchourou.

En plus de ces commissions permanentes, l'AN peut aux termes des dispositions de l'article 35 de son Règlement intérieur, constituer en son sein des commissions spéciales pour un objet déterminé et qui cessent d'exister de plein droit, lorsque les projets ou propositions qui ont provoqué leur création sont adoptés, rejetés ou retirés.

**NOUVEAU TOYOTA**

# Rush

Le rêve n'a jamais été aussi accessible

## 13.900.000\* FCFA TTC





7 SIÈGES



BLUETOOTH



ÉCRAN TACTILE  
CAMÉRA DE RECUIL



6 AIRBAGS

\* Prix modèle Boîte de Vitesse Manuelle



Bd Eyadema BP 332 Lomé

TÉL: 22 23 31 00 - [cfaotogo@cfao.com](mailto:cfaotogo@cfao.com)

[f](#) CFAO Motors TOGO

[t](#) CFAO Motors Togo

[www.toyota.tg](http://www.toyota.tg)



**TOYOTA**

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

## INTERVIEW DE MME TSEGAN YAWA, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## « Si notre parcours peut servir de modèle, nous ne pourrions que nous en réjouir »

**P**remière femme à diriger l'Assemblée nationale, Mme Yawa Tségan est devenue depuis son élection, la deuxième personnalité du pays. Pour sa première interview à la presse écrite, elle a choisi FOCUS INFOS.

Dans l'entretien exclusif qu'elle nous a accordé, celle qui est au perchoir pour la durée de la législature, déclare mesurer la responsabilité qui est la sienne et dévoile les chantiers prioritaires de la nouvelle Assemblée.

Lecture

**Focus Infos :** Vous êtes à la tête de l'Assemblée nationale togolaise depuis près de trois mois. Sous quel signe placez-vous votre présidence ?

**TSEGAN Yawa :** Nous voudrions d'abord saluer cette première dans l'histoire de notre pays et remercier la formation politique dont nous sommes issue avec à sa tête le Président du parti, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE. Pour répondre à votre question, m'inspirant de la devise de notre pays- Travail Liberté Patrie- je dirai que notre législature est placée sous le signe du travail bien fait au service de notre chère patrie, étant donné que c'est le travail qui libère l'homme. Mais en même temps, nous garderons à l'esprit la promotion de la jeunesse et de la femme et en ayant chevillée à l'âme la vision d'un Togo où règnent la paix, l'amour et la fraternité entre toutes les filles et tous ses fils réconciliés.

**FI :** Première femme dans l'histoire de notre pays à diriger cette institution, cela vous impose-t-il davantage de responsabilité ?

**TY :** Nous réitérons, ici, notre reconnaissance à toutes et à tous nos collègues députés qui ont porté leur choix sur notre personne. C'est une étape majeure dans le processus de promotion de la femme togolaise au sein des hautes instances décisionnelles de notre pays. C'est une fierté nationale qui peut servir de levier pour une plus grande implication des femmes dans la vie politique nationale.

Mais, le Président de l'Assemblée nationale, qu'il soit homme ou femme, a la responsabilité de diriger l'institution de manière à produire des résultats à la hauteur des attentes. Toutefois, en raison du faible nombre de femmes dans les hautes instances décisionnelles, non seulement dans notre pays, mais également au plan international, il est tout à fait normal qu'une femme qui se retrouve à ce niveau de responsabilité, ait le sentiment d'être en mission pour faire la preuve que les femmes sont tout aussi douées que les hommes pour apporter leurs contributions au développement de la société dans



laquelle elles vivent. La réussite d'une telle femme peut inspirer et ouvrir la voie à d'autres femmes.

**FI :** Dans un contexte international où la question du genre et celle de la promotion de l'égalité homme-femme, de la parité se pose plus que jamais avec acuité, pensez-vous qu'un parcours comme le vôtre puisse booster cette cause dans notre pays ?

**TY :** Notre élection à la tête de l'Assemblée nationale togolaise est un palier supplémentaire franchi dans le processus de promotion de la femme togolaise. Ce processus s'est illustré par le positionnement d'un grand nombre de femmes dans les instances décisionnelles depuis déjà de nombreuses années. Les exemples sont sous nos yeux.

On peut toujours faire mieux mais, il faut avoir le courage de le dire, cela dépend aussi des femmes elles-mêmes, de la volonté de ces dernières à s'engager dans la gestion des affaires de la cité. Elles doivent se former et surmonter les contraintes sociales pour s'affirmer. Et si notre parcours peut

servir de modèle, nous ne pourrions que nous en réjouir et assurer de notre disponibilité à accompagner celles qui le voudraient bien.

**FI :** L'un des sujets sur lesquels la nouvelle Assemblée nationale est attendue concerne les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Sont-elles inscrites prioritairement à votre agenda ?

**TY :** Sans attendre que la question nous soit posée, nous l'avons abordée dans notre discours d'ouverture de la 2ème session extraordinaire et dans celui de la 1ère session ordinaire de l'année en cours. La répétition étant parfois une bonne chose, nous le redisons : les réformes constitutionnelles et institutionnelles font partie des priorités de notre agenda.

**FI :** Entre le texte précédent introduit par le gouvernement, celui enrichi par la contribution de l'expert de la CEDEAO, ou encore celui proposé par l'opposition parlementaire de la précédente législature, lequel sera le cas échéant soumis au vote des

députés ?

**TY :** Nous voulons vous rappeler que l'étude du projet de loi envoyé par le gouvernement qui avait débuté avec la Vème législature avait été ajournée.

Il revient à la Commission des lois que nous venons, d'ailleurs, de mettre en place de reprendre l'étude de ce projet de loi en vue de son adoption.

**FI :** Depuis l'élection du bureau jusqu'à la désignation des membres de la CENI, en passant par la mise en place des groupes parlementaires, la recherche du consensus a prévalu dans l'hémicycle. Que comptez-vous faire pour maintenir ce climat et cet état d'esprit ?

**TY :** Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'ensemble des députés, toutes tendances politiques confondues, pour l'esprit d'ouverture, le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve et qui nous ont permis d'avoir ces résultats que vous avez évoqués.

Il est donc souhaitable que nous poursuivions dans ce même état d'esprit, en ayant constamment à cœur l'intérêt de notre pays.

Pour notre part, nous ferons en sorte que tout le monde puisse avoir son mot à dire dans les débats. Nous continuerons de faire preuve d'une grande disponibilité et d'un esprit d'écoute en vue de parvenir, autant que possible, à une convergence de vues sur les sujets d'intérêt national.

**FI :** En dehors des questions institutionnelles et constitutionnelles, quelles seront vos priorités notamment sur les problématiques économiques et sociales, qui font aussi partie des préoccupations de nos compatriotes ?

**TY :** En dehors du fait de voter des lois, chaque élu a l'obligation d'avoir comme aspiration première de contribuer, significativement, à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. À ce titre, nous pensons qu'il est plus que requis du député de montrer un intérêt marqué à toutes les questions à portée économique et sociale, et d'appuyer le gouvernement dans ses efforts ayant pour finalité la satisfaction des besoins du plus grand nombre.

**FI :** L'une des critiques formulées

à l'endroit des parlementaires a souvent été le déficit d'initiatives parlementaires. Certains parlent même de paresse parlementaire, arguant du fait qu'il y a très peu de propositions de loi. Allez-vous changer cela ?

**TY :** Les propositions de loi sont importantes mais ne sauraient être le critère pour évaluer la qualité de la production législative d'un parlement. Nous sommes ouverts à tout : projets de loi, propositions de loi, questions orales ou écrites des députés au gouvernement. Nous exercerons pleinement les prérogatives que nous confère notre loi fondamentale. Et si des questions d'intérêt national méritent de la part des élus que nous sommes une initiative de proposition de loi, nous n'hésiterons pas à le faire.

**FI :** À la fin de cette législature, sur quelles actions ou initiatives souhaiteriez-vous être jugée ? Collectivement ou à titre personnel ?

**TY :** Nous laissons la liberté à nos compatriotes de porter leur jugement sur notre travail, que ce soit collectivement ou à titre personnel. Nous espérons seulement que la VIème législature de la IVème République, en apportant sa pierre à la consolidation de l'Etat de droit et la démocratie dans notre cher pays et en soutenant les actions en faveur de l'émergence de notre pays, imprime de bons souvenirs dans la mémoire de l'ensemble de nos concitoyens.

**FI :** Un dernier mot à l'adresse de vos compatriotes ?

**TY :** Je voudrais d'abord profiter de cette opportunité pour témoigner ma gratitude aux plus hautes autorités de notre pays avec à sa tête le Président de la République, SEM Faure Essozimna GNASSINGBE, pour leur soutien et leur sollicitude à l'endroit des députés de la législature qui vient de commencer. Nous renouvelons les remerciements de la Représentation nationale aux populations togolaises qui ont fait, de nous, leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Nous demandons à tous nos compatriotes de croire en l'avenir de notre pays. Mettons-nous tous au travail, et que chacune et chacun, par le comportement et les actes posés, participent à la consolidation de la paix et à l'édification, en cours, d'un Togo uni et prospère, pour le bonheur de ses filles et fils.



## INTERVIEW D'AKLESSO ATCHOLE, PRESIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE UNIR

### « Le parti au pouvoir a toujours été résolument engagé dans les réformes... ».

**S**ecrétaire exécutif et président du groupe parlementaire d'UNIR, le parti présidentiel, Akléso ATCHOLE, malgré le poste stratégique qu'il occupe au sein des sérails du pouvoir est un personnage qui parle peu. Pour une fois, il a accepté briser la glace en répondant à nos questions. Il aborde dans cette interview les sujets d'actualité à savoir : les réformes, la non participation de l'opposition aux dernières législatives, les locales à venir, le PND, ... A lire...

**Focus Infos :** Les relations ont été souvent conflictuelles entre les groupes parlementaires lors de la législature précédente. Dans quel état d'esprit la majorité que vous dirigez inscrit-elle cette nouvelle ?

**Akléso ATCHOLE :** Je voudrais d'entrée, adresser à travers votre vitrine, la gratitude de notre parti à la famille de l'audiovisuel et de la presse nationale pour son accompagnement constant de la vie politique togolaise.

Abordant votre question, le parlement est le cadre par excellence du débat politique et comme tel, il n'est pas exclu que des conflits y aient lieu souvent de nature strictement d'intérêts politiques. A l'hémicycle, il y a la majorité parlementaire, l'opposition parlementaire et aussi souvent des entités médianes.

Chacune de ces entités a son rôle dans lequel, il s'inscrit scrupuleusement : la majorité parlementaire soutient l'action gouvernementale, l'opposition comme son nom l'indique s'oppose à l'action gouvernementale et l'entité médiane s'évertue de concilier les positions.

C'est ce qui a toujours cours dans tous les parlements au monde. La législature précédente n'a donc pas été particulière en ce sens. Nous convenons cependant qu'il y a lieu de travailler à améliorer davantage le cadre et le climat du



débat parlementaire. Tel est donc l'état d'esprit de la majorité parlementaire aujourd'hui.

**F I :** L'Assemblée nationale est beaucoup attendue sur les questions des réformes constitutionnelles et institutionnelles. Confirmez-vous la volonté de la majorité à opérer enfin celles-ci pour décrier définitivement le climat politique ? Si oui, quel texte allez-vous présenter pour adoption ?

**A A :** Le parti au pouvoir a toujours été résolument engagé dans les réformes et a pris, à maintes reprises des initiatives dans ce sens. On ne peut donc pas douter de notre bonne volonté à avancer sur ce point. Nous n'avons jamais été à l'origine du

blocage en question. La poursuite de ces réformes reste la priorité de notre formation politique à l'Assemblée Nationale.

D'ailleurs, ce choix politique a été clairement réaffirmé par Madame la Présidente du Parlement dans son discours, lors de la cérémonie officielle de rentrée de la session ordinaire, le 02 avril 2019. UNIR souhaite vivement que les autres acteurs politiques s'inscrivent dans cette dynamique avec un sens élevé de responsabilités et de patriotisme.

Quant au texte qui sera présenté pour adoption, nous suivrons, le moment venu, les procédures en vigueur dans notre pays selon qu'il s'agira de projet de loi ou de proposition de loi.

**F I :** Une partie de la classe

politique a choisi de boycotter les législatives et ne se trouve pas aujourd'hui au Parlement. Malgré tout, allez-vous leur tendre la main et les associer aux grandes décisions engageant

travaux qui a conduit à l'érection de nombreuses infrastructures dont les Togolais sont fiers.

Il a ensuite impulsé un mandat plus social qui se poursuit afin que chaque Togolaise et chaque Togolais en ressentent les effets dans son vécu quotidien. C'est cette politique qui constitue le soubassement du Plan National de Développement (PND), destiné à faire du Togo un pays prospère où il fait bon vivre. Dans tous les cas, nous avons toujours été à l'écoute du peuple et nous le restons.

**F I :** Le Plan National pour le Développement (PND) est aujourd'hui le référentiel du Togo en matière de développement. Quelle sera la partition des élus pour sa réalisation ?

**A A :** La partition des élus est celle qu'ils ont toujours jouée et qui est inhérente à leur attributions : étudier avec diligence et adopter les différents textes qui seront soumis par le gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan, proposer au besoin des textes pour accompagner l'Etat à mieux prendre en compte des aspects importants qu'il aurait oublié ou négligé afin de répondre aux besoins des populations, exercer le contrôle sur l'action gouvernementale...

Sur le plan individuel, chaque élu, quel que soit son bord, se doit d'être un acteur de développement toujours à l'écoute des populations

**F I :** Les élections locales sont annoncées pour bientôt. Une alliance d'UNIR avec d'autres formations politiques est-elle envisageable. Si oui, avec lesquelles ?

**A A :** Les alliances sont une denrée essentielle en politique. Elles sont dictées par les circonstances et les enjeux. Au parti Union pour la République, rien pour l'instant ne nous fait envisager une telle option.

Comme on le dit souvent, c'est le terrain qui dicte la conduite à tenir mais en toutes circonstances, nous privilégierons et préserverons les intérêts de la nation et de nos militants.

le pays ?

**A A :** Il est dommage qu'une certaine opposition ait librement choisi de s'éliminer du débat politique national, c'est un choix politique que nous respectons et il leur revient de l'assumer. Comme nous l'avons rappelé plus haut, le parlement reste et demeure le cadre par excellence du débat politique. Avec les dernières législatives, le débat politique a définitivement quitté la rue pour l'hémicycle.

Néanmoins, dans sa volonté d'inclusion, la main du Président de la République, Président de notre grand parti reste tendue pour les togolais de tout bord, du nord au sud qui veulent s'associer à l'œuvre de consolidation et du développement de notre pays.

**F I :** Beaucoup d'autres chantiers autres que politiques existent dans notre pays, notamment sur le plan économique comme social. Quelles seront vos priorités ?

**A A :** Nous tenons à souligner que, simultanément aux réformes politiques engagées, le chef de l'Etat s'est attelé depuis son arrivée au pouvoir à la construction d'une économie forte et fiable porteuse de bien-être pour tous les Togolais. La base en a été posée par la politique des grands

**focus Infos** Bimensuel Togolais d'Informations

Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé  
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Directeur de Publication</b> Ekpé K. AGBOH AHOUELETE</li> <li>• <b>Rédaction</b> Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique Ibrahim SEYDOU</li> <li>• <b>Collaboration</b> Edem QUIST Essénam KAGLAN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Wilfried ADEGNIKA</li> <li>• <b>Distribution</b> Bernard ADADE</li> <li>• <b>Maison du journalisme</b> Casier N°49</li> <li>• <b>Imprimerie</b> Imprimerie 1 Rois 17 BP. 8043 Lomé Togo Tél. +228 90054237 99587773</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conception</b> Focus Yakou Sarl Tél: +228 22 26 01 91 +228 22 19 78 20 Lomé Togo</li> <li>• <b>Tirage</b> 2500 exemplaires</li> </ul>
---	---	---

## INTERVIEW DE SENA ALIPUI, PRESIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE UFC

## « L'UFC reste un parti en lutte pour l'alternance »

**P** principale force de l'opposition parlementaire, l'UFC entend jouer pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale tout en étant une force de proposition et de construction. Cette ligne a été exprimée par le président du groupe parlementaire du parti de Gilchrist OLYMPIO, SENA ALIPUI dans cette interview. S'agissant de la question des réformes, le parti entend apporter sa contribution dans un débat ouvert et inclusif dans le respect des différents accords signés. Lire l'interview...

**Focus Infos :** L'UFC est redevenue à l'issue des élections législatives du 20 décembre dernier, la principale force de l'opposition parlementaire. Quel type d'opposants serez-vous à l'Assemblée nationale : radicaux, résolus, systématiques, constructifs ou collaborationnistes ?

**Sena ALIPUI :** Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour l'opportunité que vous nous donnez de nous exprimer à travers vos colonnes.

L'Union des Forces de Changement (UFC), en reprenant le leadership de l'opposition parlementaire reste égale à elle-même c'est-à-dire un parti d'obédience libérale, en lutte pour l'alternance pacifique au Togo, une force de proposition et d'opposition constructive.

**FI:** Sur tous les bancs de l'Hémicycle et même au-delà parmi les



formations extra-parlementaires, députés ?

les réformes institutionnelles et constitutionnelles constituent la priorité des priorités. Selon vous quel texte doit être présenté aux

**SA :** L'exigence d'une alternance au sommet de l'État est partagée par plus de 80% des Togolais selon

un sondage d'Afro baromètre, et reste la pierre angulaire autour de laquelle doit se bâtir tout projet de réformes institutionnelles et constitutionnelles.

Cependant, le débat ne doit pas être personnalisé, il s'agit uniquement de renforcer les mécanismes favorisant l'alternance comme partout dans l'espace CEDEAO.

Pour l'UFC, et comme indiqué pendant la campagne électorale tous les mandats électifs doivent être limités à deux notamment les mandats présidentiels, législatifs et municipaux.

Les élections à deux tours sont également une priorité pour les Togolais et nous pensons qu'elles doivent être incluses dans le texte à adopter.

Pour répondre plus précisément à votre question sur le texte qui doit être présenté aux députés, je dirai que nous sommes dans un processus dynamique c'est-à-dire qu'un travail à été fait sur le sujet tant par la CVJR, la commission Awa Nana, le gouvernement, l'opposition

parlementaire que la CEDEAO. Il faut voir quelle mouture sert mieux l'intérêt supérieur du peuple Togolais tout en préservant la stabilité politique.

**FI :** Au-delà de ces questions politiques, quel sujet ou problème vous semble être également d'une certaine priorité et pour lequel votre Groupe s'investirait ?

**SA :** Nous aspirions sincèrement à avoir une majorité confortable lors des élections législatives passées afin qu'ensemble et compte tenu de nos quarante années d'opposition, une décennie de gouvernement auxquelles s'ajoutent notre héritage qu'est l'Ablodé du CUT nous amorçons ensemble une transition vers l'alternance et une refondation de l'État Togolais sur les principes du libéralisme politique et économique.

Malheureusement nous sommes en minorité et devons proposer, convaincre et négocier l'exécution de chacune de nos priorités avec le pouvoir en place.

(Suite à la page 11)

**LE SEUL  
DISTRIBUTEUR OFFICIEL  
TOYOTA  
DANS VOTRE PAYS** = **100%  
CFAO**

**GARANTIE CONSTRUCTEUR + PIÈCES DÉTACHÉES TOYOTA**

**DISTRIBUTEUR OFFICIEL**

**cfao** MOTORS  
Bd Eyadema BP 332 Lamé  
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

CFAO Motors TOGO  
CfaoMotorsTogo  
www.toyota.tg

**TOYOTA**

## INTERVIEW DE SENA ALIPUI, PRÉSIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE UFC

(Suite de la page 10)

Le cadre de cette entrevue ne nous permettra pas de passer en revue l'ensemble de nos priorités. Cependant je vous donnerai quelques indicateurs.

Il faut d'abord poursuivre la stabilisation de l'environnement politique en apurant les recommandations de la feuille de route de la CEDEAO et de la CVJR et en assainissant le système électoral, pas pour qu'il soit consensuel mais pour que la vérité des urnes devienne un principe intangible sur lequel repose l'organisation de nos élections.

Au niveau du chef de file de l'opposition, nous devons structurer l'opposition comme une institution qui joue un véritable rôle de contre-pouvoir et constitue une alternative crédible au gouvernement en place.

Pour cela, il faut, promouvoir le dialogue inter-partis, le dialogue

intra-parti et la démocratie intra parti. Les partis parlementaires doivent être dotés de moyens suffisants pour pouvoir suivre l'action gouvernementale et faire des critiques/propositions constructives.

Au-delà des questions politiques, il faut une justice indépendante, une véritable dichotomie entre l'administration et le politique, et poursuivre les mesures visant l'amélioration du climat des affaires.

Beaucoup de bonnes choses ont été faites dans tous ces domaines depuis 2005 mais nous devons faire plus et mieux ensemble pour satisfaire nos populations. Il y a encore beaucoup à dire mais je m'arrêterai là pour le moment...

**FI : Gilchrist Olympio est de nouveau Chef de file de l'opposition. Quelle sera son attitude envers les autres formations de cette opposition ?**

**Va-t-il, à ce titre, leur tendre la main ?**

**SA :** Le Président National de l'UFC, notre très vénéré Gilchrist Olympio, sur les pas du Christ, et à force d'amour du prochain, de tolérance et de pardon se retrouve au carrefour de l'histoire du Togo comme chef de file de l'opposition.

Je le vois continuer dans la voie de l'apaisement mais en restant ferme sur les valeurs qui fondent notre mouvement de l'Ablodé à savoir la libération politique, économique et culturelle du Togo avec la variante que nous ne luttons plus les uns contre les autres mais ensemble pour améliorer les conditions de vie des Togolais. Sa main reste donc tendue et il a d'ailleurs commencé à recevoir les différentes forces politiques du pays...

**FI : Des élections locales sont annoncées dans les prochains**

**mois. L'UFC ira-t-elle seule à ce scrutin ou nouera-t-elle des alliances ? Dans ce dernier cas de figure, avec qui ?**

**SA :** Nous irons aux élections locales et à mesure que nous approcherons nous évaluerons s'il faut aller seul ou en groupe.

**FI : Quelles sont aujourd'hui vos relations avec les autres forces de l'opposition, y compris l'ANC ou encore le PNP ?**

**SA :** Nos relations avec les autres forces de l'opposition sont bonnes et sont appelées à s'améliorer car nous sommes tous des enfants d'une même maison, le Togo.

Le Togo a des structures démocratiques, ce qui fait défaut, c'est la culture démocratique et nous devons travailler à l'enraciner ensemble pour stabiliser durablement l'environnement politique et nous concentrer sur les questions de développement

économique et social.

« Le dialogue, c'est l'arme des forts » nous enseigne le très vénérable Félix Houphouët Boigny...

Le dialogue permanent entre les partis et la démocratie intra-parti doivent devenir les normes au sein des partis politiques pour apaiser le pays politiquement et graduellement évoluer vers de grands ensembles car 117 partis c'est trop pour un si petit pays.

Nous avons une longue route à faire et c'est ensemble et avec beaucoup de patience et de tolérance que nous y arriverons.

Comme sur un piano chaque note est unique et même celles qui se répètent ont une fréquence (Hz) différente il est donc tout à fait normal que nous ayons des opinions différentes voire divergentes, ce qui est important pour nous, c'est que les différentes notes en s'exprimant créent une mélodie agréable à l'oreille.



**CC**

**Le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les Contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux.**

**”**

Le Président de la République Togolaise, **Faure Essozimna Gnassingbé** lors du lancement du PND le lundi 4 mars 2019

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

**FEDERER POUR BATIR**  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## SEMAINE SAINTE :

## Ces traditions et rituels que vivent les chrétiens

Chaque année, les chrétiens vivent la Semaine sainte en s'appuyant sur des traditions et des rituels qui les aident à entrer dans le mystère de la Passion du Christ. La Semaine sainte s'achève toujours en apothéose le jour de Pâques. Cependant, on peut être un peu dérouté par la multitude de célébrations de la Semaine sainte. Quel est leur sens ? Ce petit guide qui détaille chaque jour de la Semaine sainte peut vous aider.

**Dimanche des Rameaux**

Cette fête, qui fait mémoire de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, inaugure la Semaine sainte. L'Évangile nous raconte que Jésus entre dans la ville sur le dos d'une ânesse et que la foule l'acclame avec des feuilles de palmiers. Sous nos latitudes, les feuilles de palmiers sont souvent remplacées par des branches de buis. Faute de grives, on mange des merles. À la messe, ce jour-là, la communauté chrétienne se remémore cet événement avec une procession dans l'église et une bénédiction solennelle des rameaux. Pendant la célébration, on lit également le récit de la Passion.

**Lundi saint**

Il n'y a pas de liturgie particulière ce jour-là. Dans le récit de la Semaine sainte, Jésus rend visite à ses amis de Béthanie et Marie le parfume d'huile précieuse, comme pour le préparer à son ensevelissement. Pendant la messe chrismale (du grec "khrisma" signifiant "huile"), l'évêque réunit autour de lui les prêtres du diocèse et consacre les huiles saintes qui seront utilisées pour les sacrements durant l'année à venir. Chaque paroisse reçoit alors sa provision annuelle d'huiles. Un plein de carburant liturgique. Cette messe est traditionnellement célébrée le Jeudi saint au matin mais elle peut également avoir lieu les jours qui précèdent.

**Mardi saint**

On approche de la Passion du Christ. Ce jour-là, la liturgie se concentre sur Jésus annonçant la trahison de Judas et le déni de Pierre.

**Mercredi saint**

Alors qu'il s'apprête à trahir Jésus, Judas rend visite aux prêtres du Temple et promet de le leur livrer en échange de trente pièces d'argent. Cette journée fait traditionnellement référence à la déloyauté de Judas.

**Jeudi saint**

C'est la fête de l'Eucharistie, et donc des prêtres. On y fait mémoire du dernier repas de Jésus avec ses disciples. La messe du Jeudi saint est parfois appelée « mandat » (mot latin signifiant commandement) en référence au Christ qui, lavant les pieds de ses apôtres, leur a recommandé de s'aimer les uns les autres. En effet, lorsqu'on lave les pieds de quelqu'un, on s'abaisse devant lui et ce geste



d'humilité peut être interprété comme un témoignage d'amour. Très souvent, le célébrant reproduit cela au cours de la célébration.

À la fin de la messe, le Saint-Sacrement est porté en procession jusqu'à un lieu appelé le reposoir. Ceux qui le souhaitent sont invités à venir y prier

en silence pour s'associer à l'agonie de Jésus au Jardin des Oliviers. Une façon de veiller avec lui dans la nuit. On peut également lire à voix haute les dernières paroles du Christ à ses disciples (Jean 13,31 - 17,26). On ôte nappes et ornements de l'église et on voile croix et statues. À partir de là, les cloches se taisent jusqu'à Pâques.

**Vendredi saint**

Jésus est amené devant Ponce Pilate puis il est condamné à mort. Il porte sa croix avant d'être crucifié sur un lieu que l'Évangile nomme « Golgotha », c'est-à-dire « lieu du crâne ». Ce jour-là, aucune messe n'est célébrée. Le Chemin de Croix nous permet de revivre les événements de la Passion de Jésus et de réfléchir au sens de ces événements.

Lors de l'Office de la Croix, généralement célébré entre 12h00 et 15h00, on lit le récit de la Passion et on propose aux fidèles de s'avancer pour vénérer la Croix en la touchant ou en l'embrassant. On peut également recevoir la communion car des hosties, consacrées le Jeudi saint, ont été réservées à cet effet. Une collecte pour la Terre sainte permet de rassembler des fonds pour les chrétiens du Moyen-Orient. Le Vendredi saint est un jour de jeûne et d'abstinence.

**Samedi saint**

C'est un jour d'attente. On dit que Jésus est descendu parmi les morts

pour ramener vers le Ciel les âmes justes mortes avant son sacrifice. Le soir, la Vigile pascale a lieu entre le coucher du soleil du Samedi saint et le lever du soleil de Pâques. La procession de la lumière permet aux fidèles d'entrer dans l'église, alors plongée dans l'obscurité, et le nouveau cierge pascal est allumé. La liturgie de la Parole rappelle toute l'histoire du Salut et les catéchumènes reçoivent le baptême. On retrouve avec bonheur l'Alleluia et le Gloria. Les cloches des églises se remettent enfin à sonner pour le plaisir de tous, et en particulier des dormeurs.

**Dimanche de pâques**

Le Christ est ressuscité, Il est vraiment ressuscité ! La journée de Pâques est joyeuse et la liturgie en est l'image vivante. Beaux chants, fleurs et décorations viennent l'embellir.

Lors de cette messe, on voit souvent un renouvellement des promesses baptismales et le prêtre bénit les fidèles en les aspergeant d'eau bénite. Le dimanche de Pâques inaugure le temps pascal qui dure cinquante jours et se clôt avec la Pentecôte.

## Pourquoi la date de Pâques change-t-elle chaque année ?

Le mystère pascal est le cœur et le sommet de l'année liturgique. Tout au long de l'année, la liturgie permet de célébrer les mystères de la vie de Jésus autour de sa Résurrection. Le concept d'année liturgique, selon l'évangéliste Luc, serait « la proclamation d'une année de grâce du Seigneur », autrement dit l'invitation à vivre l'année comme un temps de grâce et de salut.

L'année liturgique est réglée entre la date mobile de Pâques (selon le cycle lunaire), et son début, également mobile, lié à la fête de Noël.

La Nativité est célébrée durant le solstice d'hiver (selon le cycle solaire) convertissant la fête populaire païenne de la naissance du soleil vaincu (« Sol invictus »), en la célébration de la naissance de Jésus, le Soleil vaincu renaissant sous la forme d'un enfant nouveau-né.

Pourquoi la Semaine Sainte change-t-elle de date ? Parce que change la date de la fête de Pâques. Et Pâques, la fête de la Résurrection, est mobile parce qu'elle est liée à la Pâque juive (On distingue la fête de la Pâque (au singulier) qui est une fête juive, de la célébration de Pâques (au pluriel qui est une fête chrétienne, ndlr).

Le peuple juif célébrait la fête de la Pâque connue aussi comme la « Fête de la Liberté », pour commémorer la fin de l'esclavage et la sortie d'Égypte.

Et selon le judaïsme, la Pâque juive commence le 14 nissan (la veille au soir du 15) jusqu'au 21 nissan. Les juifs célébreront donc la Pâque le 22 avril de cette année 2016, le jour de la première pleine lune

de printemps.

Le mois de Nissan est le premier mois du calendrier juif biblique (Ex 12, 2). Il correspond au mois du début de la sortie d'Égypte du peuple d'Israël vers la terre promise. Ce mois ne tombe jamais avant le 22 mars et au plus tard le 25 avril. Et la fête de Pâque était basée sur l'année lunaire et non sur l'année solaire du calendrier civil. Rappelons que dans les civilisations anciennes, on utilisait le calendrier pour calculer le temps.

Pourquoi les Juifs célèbrent leur Pâque le jour de la première pleine lune de printemps ? Parce que la nuit où le peuple juif sortit d'Égypte, c'était la pleine lune, ce qui a permis aux Juifs de fuir dans la nuit et ne pas être découverts avec des lampes par l'armée de Pharaon.

Mais qu'est-ce que la Pâque juive a à voir avec la fête chrétienne de Pâques ? Lors de la Dernière Cène, le Jeudi Saint, les apôtres ont célébré avec Jésus la Pâque juive, commémorant l'exode du peuple d'Israël, guidé par Moïse. La Pâque juive est donc devenue la célébration de la libération du peuple hébreu.

Toujours un dimanche... mais choisi selon la pleine lune

On peut donc être sûr que le premier Jeudi Saint de l'histoire, lorsque Jésus a célébré la Pâque, était une nuit de pleine lune. C'est pourquoi, l'Église fixe le Jeudi Saint un jour de pleine lune, qui se présente entre le mois de mars et le mois d'avril. C'est pour cette raison que chaque année, la Semaine Sainte

change de jour, car on la fait coïncider avec la pleine lune.

Cette mobilité affecte non seulement les fêtes qui sont liées à Pâques, mais aussi les nombreuses célébrations chrétiennes des semaines du temps ordinaire; ce sont les fêtes mobiles, qui varient chaque année avec la fête de Pâques, à laquelle elles se réfèrent.

Et le calendrier civil en vigueur en Occident est basé sur la liturgie chrétienne, car le calendrier grégorien a été fixé à partir de la célébration de la résurrection du Seigneur à Pâques.

Initialement, le christianisme célébrait Pâques (la résurrection du Seigneur) exactement à la même date que la Pâque juive ; par la suite, Rome, après une décision du Concile de Nicée (l'an 325), a fixé le jour de la fête chrétienne de Pâques : le jour de Pâques a lieu un dimanche, le premier dimanche après la pleine lune qui suit le 21 mars.

Le Concile de Nicée établissait ainsi que cette date serait marquée par la Lune, plus exactement par la pleine Lune. Le dimanche de la Résurrection serait donc le dimanche suivant la première pleine Lune de printemps dans l'hémisphère Nord.

Maintenant, si la pleine lune tombe un dimanche, la Pâques chrétienne sera toujours célébrée le dimanche suivant pour ne pas la faire coïncider avec la Pâque juive, selon son calendrier lunaire.

La fête chrétienne de Pâques est toujours célébrée un dimanche, peu importe si elle correspond ou pas au jour exact où historiquement Jésus est ressuscité.

## LA DEPIGMENTATION :

## Pour quelques traits de « beauté »

Nana GARBA  
Stagiaire

**D**epuis un certain temps, le « black » n'est plus pour beaucoup « beautiful », au regard de l'ampleur que prend le phénomène de la dépigmentation artificielle. Si avant on évoquait les boutons et les taches comme motif, aujourd'hui on ne se cache plus même si le sujet est abordé avec une certaine pudeur. Les femmes et même les hommes veulent non seulement blanchir, mais rapidement, uniformément et ceci, malgré les conséquences qui en découlent.

La dépigmentation de la peau encore appelée blanchissement ou éclaircissement de la peau est une pratique cosmétique faite à l'aide de produits chimiques et utilisée pour couvrir les taches ou modifier le teint mat ou foncé à des fins esthétiques.

Appelé « Xessa » au Sénégal, « tcha-tcho » au Mali et au Congo, « akonti » au Togo, des appellations qui en disent long, cette pratique est un héritage de la colonisation. Le contact de Noirs-Blancs a provoqué un choc amenant le blanc à imposer son mode de vie, sa couleur de peau comme idéaux. En effet, au temps de l'esclavage, les maîtres avaient établi une hiérarchie de couleur, allant du plus sombre aspect négatif au plus clair aspect positif. Ces distinctions ont forgé les préjugés des Blancs sur les Noirs, et fait naître chez ces derniers un sentiment d'infériorité qu'ils tentent de museler en se dépigmentant.

Cette dépendance dont souffrent les victimes noires de la dépigmentation ressort aussi d'une série d'expériences hallucinantes conduites par les scientifiques européens et américains qui à partir du dix-huitième siècle, ont tenté de blanchir les Noirs par tous moyens. En France par exemple, on les plongeait dans un bain d'acide oxymuriatique, au Québec on les bombardait de nitrate d'argent et aux Etats-Unis on les décapait aux rayons X.

Mais c'est dans les années 50 et 60 que la dépigmentation a pris de l'ampleur avec la découverte des premières manifestations du potentiel éclaircissant de l'hydroquinone. Celui-ci a été découvert de façon fortuite sur des ouvriers à peau dite noire travaillant dans une usine de caoutchouc aux Etats-Unis, qui au bout d'un certain temps, présentaient une dépigmentation sélective la peau surtout des parties visibles.

Si l'utilisation des tubes comme « movate » à base d'hydroquinone a fait la pluie et le beau temps dans la dépigmentation, de nos jours, cette pratique se met dans l'air du temps et se veut résolument moderne. Désormais, les adeptes du « tcha-tcho » voient plus loin, plus efficace et plus rapide. Ils ou elles optent maintenant pour la méthode radicale qu'est l'injection ou la prise des gélules. Une nouvelle forme pour se « procurer un teint clair en un temps record et cela, qu'importe le coût. Le produit injecté pour se faire est le glutathion. « C'est un antioxydant



Une femme tachetée par la dépigmentation

produit naturellement par l'organisme, qui a pour rôle de capter les radicaux libres libérés par l'organisme lors du métabolisme de la plupart des organes et de détoxifier les cellules. Compte tenu de ses effets protecteurs, rajeunissants, et de renouvellement des cellules, il a été introduit à dose physiologique, administré oralement dans le traitement des maladies dégénératives qui s'aggravent en raison de la chute brutale du taux de glutathion avec l'âge. Mais utilisé à forte dose, cet antioxydant bloque la synthèse de la mélanine et entraîne de ce fait un éclaircissement de la peau. « C'est en voyant cet effet que les entreprises cosmétiques l'ont détourné à des fins esthétiques », affirme le docteur Akata, dermatologue au cabinet médical dermatologique de Lomé sis à Avédzi.

**Devenir blanche en 3 jours**

Bien moulée dans un jean bleu déchiré, devant sa boutique de prêt-à-porter à « Assiganmé » grand marché de Lomé, avec des boutons, taches noires, acnés qui pullulent, comme des scarabées sur son écorce malmenée par la dépigmentation, Amy n'hésite pas à se prononcer sur le sujet. « J'ai entendu parler de cette nouvelle méthode d'injection, qui coûte 100 000 FCFA par injection, à renouveler obligatoirement trois fois. Mais honnêtement, je n'ai jamais vu une personne se la procurer.

En revanche, il y a une boutique à côté du Baron night club qui vend un mélange de lait à 50.000 FCFA et qui éclaircit la peau au bout de 3 jours », confie-t-elle. Maman Beauty propriétaire de cette boutique confirme ces propos. « Effectivement avec 30.000 ou 50.000 FCFA, je peux te vendre des mélanges de lait à base

de rose, de l'huile d'argan, des lotions et aussi des savons qui vont t'éclaircir en un rien de temps ». C'est dire donc qu'à côté de cette fameuse injection du glutathion, d'autres pratiques comme le mélange des crèmes, de lait auxquels on ajoute des huiles et des vitamines, constituent aussi une voie de recours pour se dépigmenter.

D'autres astuces plus simples, à moindre coût mais encore plus risqués sont souvent conseillés aux pratiquants. « Il est souvent demandé d'utiliser le lait Peak dans le mélange de nos savons de douche. Mais pour avoir un effet rapide et impeccable, on peut le passer sur tout le corps pendant une heure de temps et après aller se doucher. Ceci est à renouveler au moins quatre fois dans la semaine.

A part ça, on peut aussi utiliser le bicarbonate, le vinaigre qu'on frotte sur les parties trop foncées » nous expose Lola, surnommée « Maman Lunettes » du fait des plaques pigmentaire sur son visage, qui se dit experte en blanchissement. « Il y a tellement d'astuces à s'éclaircir. Le mélange des jus de tomate, de carotte et surtout du concombre sont de très bons actifs éclaircissants.

Même le riz en poudre ou l'amidon du riz aide à se blanchir. N'oublions pas le fameux Colgate, cette pâte à dents qui fait des merveilles sur la peau » ajoute-t-elle. Qu'elle soit coûteuse ou pas, qu'est ce qui pousse les hommes et les femmes à pratiquer la dépigmentation?

**Les raisons de cette pratique**

Les causes de la dépigmentation sont diverses et variées.

Pour des raisons de mode, la dépigmentation est devenue un choix esthétique auquel les femmes analphabètes à celles lettrées et

même les hommes, semblent ne pas pouvoir résister. Elle est transformée en une obligation et alimente une concurrence chez les femmes et surtout les jeunes filles des grandes villes qui se disent branchées. « Il faut que je sois à la page » ont-elles l'habitude de dire. Selon Mlle Edjeou, étudiante en Sociologie à l'université de Lomé, la dépigmentation vient d'un complexe d'infériorité. Ainsi, certaines femmes optent pour la dépigmentation parce qu'elles ne s'acceptent pas. Elles envient la peau claire des autres. Chez d'autres, la pratique est liée à la pensée selon laquelle seules les femmes au teint clair ont de la valeur. « Et oui quand tu es claire, les hommes t'admirent plus et cherche par tous moyens pour te garder pour lui seul. Pour cela, il dépense beaucoup pour toi » confirme Yaya une passante. « Akonti, moi je ne peux pas m'en passer » ajoute-t-elle.

A côté de celles-ci, d'autres femmes la pratiquent parce que leurs compagnons les y encouragent. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer des femmes dont la source du financement de l'achat des produits pour le « tcha-tcho » provient de leurs maris ou leurs copains. Emmanuel nous a confié qu'au début de son mariage, sa femme lui a proposé la pratique de la dépigmentation et qu'il ne s'y est pas opposé. « Lorsque ma femme m'a rejoint, elle m'a informé clairement qu'elle voulait se dépigmenter. Je ne m'y étais pas opposé. J'ai même contribué parfois à l'achat des produits qu'elle a déclarés nécessaires », a-t-il confié. Comme lui, ils sont nombreux ces hommes qui avancent le même argumentaire pour aider leur femme dans la pratique, même s'ils n'ont pas de réponse à la question de savoir s'ils n'avaient pas vu la femme noire de teint avant de l'épouser.

Et même dans ce soutien, certains d'entre eux également s'adonnent à la même expérience pour différentes raisons. Certains le font juste par plaisir, d'autres se disent artistes et se lancent dans la pratique comme s'il était indiqué que l'homme au teint noir n'est pas capable de trouver l'inspiration nécessaire pour chanter une chanson pleine de messages objectifs et utiles à la société.

**La face désastreuse de la dépigmentation**

La pratique du « Akonti » n'est pas sans conséquences.

Au premier rang, selon le dermatologue Akata, la conséquence dermatologique ou l'esthétique. Celles qui se dépigmentent pour rendre claires leurs peaux se voient, par la suite, multicolores tel un caméléon. Les

genoux, le revers de la main et les orteils noirs, le dos semi noir semi clair tacheté de boutons incolores, le visage en lunette ; ainsi se présente la femme qui se dépigmente. Il apparaît aussi sur leur corps des acnés, des vergetures. L'esthétique qu'elle escomptait est ainsi dégradée. Cette dégradation est suivie d'une mauvaise haleine qui provient des odeurs du mélange des produits utilisés.

A côté des complications esthétiques que cause la dépigmentation, il en existe qui compromettent la vie des pratiquants. Parmi celles-ci, a indiqué le dermatologue, on note des infections telles la gale, les infections bactériennes de la peau qui tuent par chocs septiques. En effet, pour le médecin, les conséquences sont locales, globales et systémiques car ces substances passent facilement dans le sang. « Ces produits entraînent des effets non dermatologiques mais altération osseuse, hypertension artérielle, diabète, complications rénales et neurologiques. Ils exposent aussi l'enfant à des risques toxiques en cas d'utilisation chez la femme enceinte ou allaitante. On note aussi le risque de cancers, notamment de carcinomes épidermiques. Ce qui est inquiétant et déplorable, c'est que dans certains cas, la gravité de ces allergies peut entraîner la mort », a ajouté le médecin.

Allant dans le même sens, le Professeur Kombaté Koussake Agrégé en dermatologie, vénéréologie et allergologie au CHU Campus de Lomé a insisté quant à lui sur les méfaits de l'injection du glutathion : « les femmes qui s'adonnent à la dépigmentation artificielle et plus particulièrement celles qui utilisent le glutathion patch comme injection, s'exposent à des risques énormes. Les conséquences sont à la fois cutanées et systémiques. On retrouve par exemple des cas d'insuffisance rénale avec des dialyses à vie, d'insuffisance hépatique, des toxidermies graves dont le syndrome de Steven Johnson et celui de Lyell avec des séquelles comme le décollement de la peau sur plus de 10%, la cécité, l'atrésie de l'oesophage et l'atrésie vaginale. » « En outre, le glutathion, en altérant les mélanocytes, lèse aussi la fonction de protection de la peau contre les rayons solaires, ce qui va agir sur l'ADN des cellules entraînant des anomalies. L'ADN étant perturbé, l'on évoluera vers la production de cellules cancéreuses pour aboutir à un cancer cutané. L'usage du glutathion entraîne également l'engourdissement voire la paralysie des membres surtout lorsqu'il est associé au sélénium qui est un oligo-élément entrant dans la composition des produits de rajeunissement », poursuit le dermatologue.

# Ces chiffres qui ne militent pas pour le maintien de Claude Leroy

✎ Ibrahim Seydou

Depuis la défaite contre le Bénin (1-2) le 24 mars dernier à Cotonou et l'élimination du Togo de la Coupe d'Afrique des Nations prévue en Egypte à partir du 21 juin prochain, la question du maintien à la tête des Eperviers de Claude Leroy est au cœur des débats. L'opinion et la quasi-totalité des commentateurs sportifs réclament le départ du Français. Une manifestation publique avait même été organisée pour exiger son licenciement le 06 avril passé à l'appel du mouvement Martin Luther King. Mais elle fut vite étouffée dans l'œuf. Le moins qu'on puisse dire, est que l'entraîneur de l'équipe nationale togolaise peut difficilement se prévaloir de ses résultats pour se

maintenir à son poste. Partira ou partira pas ? C'est la question qui agite le monde du football togolais, voire au-delà, depuis l'élimination sans gloire des Eperviers de la prochaine CAN par les Ecureuils du Bénin. Cette sortie des joueurs togolais de la compétition est l'épilogue d'un parcours médiocre, sanctionné par une seule victoire acquise en terre gambienne, deux nuls et trois défaites en six rencontres. Les Eperviers ont ainsi terminé à la dernière place de leur groupe, derrière la Gambie. Et comme souvent dans ces cas, la première tête que réclament les supporters, est celle du sélectionneur. D'autant plus qu'ils reprochent également à Claude Leroy, des choix tactiques hasardeux,



Claude Leroy sélectionneur national des Eperviers

un fond et un style de jeu inexistant, des méthodes archaïques et peu orthodoxes, de même qu'une gestion unilatérale du vestiaire. Au surplus, le

septuagénaire avait lui-même annoncé en conférence de presse en novembre dernier, après la cinglante défaite à domicile contre les Fennecs d'Algérie

(1-4), qu'il rendrait le tablier si le Togo ne se qualifiait pas. Depuis, son discours a évolué, soutenant qu'il ne partirait que si on l'y forçait.

Pourtant, lorsqu'on regarde les résultats de l'ancien joueur de FC Rouen dans les années 70, depuis son arrivée à la tête de la sélection togolaise, il n'y a pas de quoi pavoiser. Sur les 26 matchs joués au total, son bilan est de 7 victoires (dont seulement 2 en compétition officielle), 8 nuls et 11 défaites. Sur l'ensemble de sa carrière, Claude Leroy a été sélectionneur de 10 pays et dirigé 280 rencontres. Bilan : 122 victoires, 73 matchs nuls et 85 défaites. Le nombre de matchs perdus et nuls sont plus importants que ses victoires.

✎ Charles KOLOU

## CAN EGYPTE 2019 :

# La loupe de Focus Infos après le tirage

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé le 12 avril dernier au tirage au sort des poules de la Coupe d'Afrique des nations 2019 qui se déroulera du 21 juin au 19 juillet prochain en Egypte. Pour une première fois, la CAN passe à 24 équipes contre 16 lors des précédentes éditions. Réparties en 6 poules de 4, les différentes équipes seront au pays des Pharaons à la quête du 32ème trophée africain.

### L'Egypte, le favori bien servi

Equipe la plus titrée de la CAN avec 7 trophées à son compte, et encore une fois grand favori, l'Egypte est logée dans la poule A. Elle est en compagnie de la RD Congo, de l'Ouganda, et du Zimbabwe. Une poule bien favorable aux Pharaons menés par le ballon d'or africain 2018 Mohamed Salah mais qui devront se méfier des diables rouges de la RD Congo dirigés par Florent M'Bengue. L'équipe congolaise étant un habitué de ce rendez-vous continental avec 17 participations et 2 finales remportées (1968, 1974). L'Ouganda et le Zimbabwe présentés comme les petits poucets du groupe peuvent sans doute créer la surprise. Le match Zimbabwe-RD Congo se présente d'ailleurs comme une revanche. Les deux s'étant déjà affrontés en phase de groupe où le Zimbabwe a été meilleur sur l'ensemble des deux matchs.

Dans la poule B, les Supers Eagles du Nigeria ont aussi toutes les chances de se qualifier pour les huitièmes de finale. Sans grande difficulté, le Nigeria trois (3) fois champion d'Afrique grand favori de cette CAN pourra bien négocier ses confrontations face aux équipes de la Guinée, de Madagascar et du Burundi. Gernot Rohr le sélectionneur du Nigeria se veut toutefois prudent et prend au sérieux tous ses adversaires.

L'équipe de la Guinée peut prétendre s'adjuger la deuxième place devant le Burundi et Madagascar qui seront à leur première participation à une phase finale de CAN. Toutefois, les deux

équipes ont tout à jouer sans pression. La surprise peut être au rendez-vous.

### Le choc Sadio Mané-Marhez

Mondialiste 2018 avec 13 participations à la CAN, le Sénégal toujours en quête d'un premier sacre, sera face à l'Algérie, 16 participations et détenteur d'un trophée. La confrontation entre les deux équipes sera aussi un challenge entre les deux stars du championnat anglais Sadio Mané bien en forme avec Liverpool et Marhez avec Manchester City. Les deux dans le viseur, ont le titre du ballon d'or 2019. Chacun devra porter son équipe.

Le Kenya (6 participations) et la Tanzanie (2 participations) qui retrouvent la CAN après des années d'absence joueront les trouble-fêtes dans cette poule.

### Côte d'Ivoire- Maroc dans le groupe le plus difficile ?

Le groupe D paraît le plus difficile avec la Côte d'Ivoire, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Namibie. Si la Côte d'Ivoire et le Maroc favoris à cette CAN sont pressentis au-dessus des deux autres équipes du groupe, l'on ne devrait pas minimiser l'Afrique du Sud qui a fait une belle phase de qualification. Même si en termes de participations l'équipe sud-africaine reste loin derrière le Maroc qui totalise 17 participations et fut vainqueur de la compétition en 1976 et la Côte d'Ivoire qui participe pour une 23ème fois à la CAN qu'elle a remportée par deux fois en 1992 et en 2015. La Namibie peut sans doute créer la surprise pour sa troisième participation.

### La Tunisie et le Mali dans le groupe de tous les suspenses

C'est le groupe qui semble le plus ouvert, avec la Tunisie, le Mali, la Mauritanie et l'Angola. Toutes les équipes dans ce groupe peuvent se qualifier au second tour. Même si la Tunisie et le Mali semblent être au-dessus de la Mauritanie et de l'Angola, ces équipes n'ont plus affiché de grandes performances lors des dernières CAN. L'Angola pour sa 8ème participation, va chercher encore une fois à passer le premier tour. La Mauritanie qui participe quant à elle à une première CAN jouera toutes ses cartes pour faire bonne figuration. C'est d'ailleurs l'une des équipes à suivre de près.

### Le champion en titre est bien présent

L'équipe camerounaise championne de l'édition 2017 de la CAN dispose encore des armes pour sans doute défendre son titre. Logés dans le dernier groupe, les Lions Indomptables du Cameroun disputeront les deux premières places du groupe avec une équipe du Ghana, grande favorite et détentrice du record de six (6) apparitions consécutives en demi-finale de la Coupe d'Afrique des Nations de la CAF depuis 2008 (série en cours). De quoi inquiéter le Bénin qui est à sa 4ème et l'équipe bissau-guinéenne qui y sera pour une deuxième fois. Le Ghana y sera pour la 22ème fois contre 19 pour le Cameroun.

### Quelques records à retenir de l'histoire de la CAN

La première CAN s'est déroulée en

CAN 2019 - LES GROUPES					
<b>GROUPE A</b>		<b>GROUPE B</b>		<b>GROUPE C</b>	
EGYPTE	RD CONGO	NIGERIA	GUINEE	SENEGAL	ALGERIE
UGANDA	ZIMBABWE	MADAGASCAR	BURUNDI	KENYA	TANZANIE
<b>GROUPE D</b>		<b>GROUPE E</b>		<b>GROUPE F</b>	
MAROC	COTE D'IVOIRE	TUNISIE	MALI	CAMEROUN	GHANA
AFRIQUE DU SUD	NAMIBIE	MAURITANIE	ANGOLA	BENIN	GUINEE BISSAU

1957 au Soudan avec trois pays (Égypte, Éthiopie et Soudan). Une première édition remportée par l'Égypte.

En termes de participation, l'Égypte qui accueille la 32ème édition (2019) de la CAN détient le record du plus grand nombre de participations, soit un total de 24. Le pays reste aussi avec la Tunisie en tête des nations ayant disputé le plus grand nombre de CAN d'affilée. L'Égypte a disputé toutes les CAN entre 1984 et 2010, et la Tunisie quant à elle, n'a raté aucune phase finale de la CAN depuis 1994.

Si l'Égypte détient le record de trophées, 7 au total, le Ghana reste la nation ayant disputé le plus grand nombre de finales d'affilée. Les Black stars ont disputé les finales des CAN 1963, 1965, 1968 et 1970. Ils n'ont pourtant remporté que deux d'affilée (1963, 1965). En revanche, l'Égypte détient toujours le record de la nation ayant gagné 3 fois consécutives le titre de champions d'Afrique (2006, 2008 et 2010). Les Pharaons ont à leur tableau de palmarès, le plus grand nombre de matchs sans défaite soit 19, avec 17 victoires (dont 9 successives) et 2 matchs nuls.

Les plus larges victoires durant un match de la CAN ont été enregistrées par la Côte d'Ivoire et la Guinée. La Côte d'Ivoire a battu en 1970

l'Éthiopie sur un score de 6-1 et la Guinée réédite l'exploit en 2012 face au Botswana. Le plus grand nombre de buts sur un match soit 9, a été marqué durant la CAN 1963 organisée par le Ghana au cours du match Égypte-Nigeria avec une victoire de l'Égypte. La CAN 2008 organisée encore une fois au Ghana, sera l'édition ayant connu le plus grand nombre de buts avec un total de 99 buts marqués soit une moyenne de 3,09 par match.

735 000, le chiffre de la meilleure affluence sur une édition était enregistré durant la CAN 1980 organisée au Nigeria (soit une moyenne de 46 000 par match). Mais la plus grande affluence sur un match reste du match Égypte-Cameroun durant la CAN 1986 avec 120 000 spectateurs. Samuel Eto'o, l'attaquant camerounais reste le meilleur buteur de l'histoire de la Coupe d'Afrique des Nations avec 18 buts. Le record de meilleur buteur sur une édition de la CAN reste détenu depuis 1974 par Pierre Ndaye Mulamba du Zaïre avec ses 9 buts.

Les sélectionneurs Charles Kumi Gyamfi avec le Ghana et Hassan Shehata avec l'Égypte restent les seuls ayant remporté 3 titres de la CAN avec leurs équipes respectives. Tous des nationaux.



GTA ASSURANCES

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

## Communiqué de presse



GTA ASSURANCES VIE

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### Les deux compagnies du groupe BCP au Togo, GTAC2A-IARDT et GTAC2A-Vie, changent et affichent une nouvelle identité visuelle

Lomé, le 25 mars 2019

**GTAC2A-IARDT et GTAC2A-Vie changent et deviennent GTA ASSURANCES et GTA ASSURANCES VIE. Les Deux compagnies affichent désormais une nouvelle identité visuelle et les couleurs du groupe Banque Centrale Populaire du Maroc (BCP).**

Ce changement, marque la fin du processus de rebranding lancé en 2018 par le groupe BCP, au sein de sa holding africaine Atlantic Business International (ABI) et l'ensemble des 16 filiales réparties dans 10 pays de la sous-région.

Les cérémonies de lancement officiel de la nouvelle charte graphique, partagée par GTA ASSURANCES et GTA ASSURANCES VIE se sont déroulées le vendredi 22 mars dernier aux sièges des deux compagnies d'assurances à Lomé, en présence de leurs directeurs généraux respectifs, ainsi que des équipes.

GTA ASSURANCES et GTA ASSURANCES VIE affichent désormais le logo du cheval, emblème unique pour la BCP, sa holding africaine, Atlantic Business International (ABI) et ses filiales.

Cette nouvelle identité visuelle traduit la nouvelle vision du groupe et se veut le porte-étendard de sa mission : « **Développer le continent par l'inclusion financière** ».

Les deux compagnies d'assurance du groupe BCP proposent depuis plusieurs décennies, des solutions de protections des personnes et des biens, adaptées aux besoins d'une clientèle diverse et variée.

Le déploiement de la nouvelle identité visuelle est l'occasion de rappeler l'ancrage et la solidité financière de GTA ASSURANCES et GTA ASSURANCES VIE, permettant à chacune des sociétés d'affirmer sa position d'acteurs de premier plan du marché Togolais de l'assurance.

#### A propos de GTA Assurances

4<sup>ème</sup> compagnie d'assurance non vie du marché togolais, GTA ASSURANCES avec un modèle économique infléchi réalise des résultats satisfaisants avec une moyenne de 1000 nouveaux clients l'an. Son chiffre d'affaires en hausse est passé à 5 058 millions de FCFA contre 4 188 en 2016. Son résultat net en 2017 s'établit à 290 millions de FCFA.

#### A propos de GTA Assurances Vie

Leader en assurance vie au Togo, GTA ASSURANCES VIE a affiché en 2017 un résultat d'exploitation de 1 250 millions de FCFA, en progression de 2,3% par rapport à l'année précédente ; des provisions techniques en hausse de plus de 9% et des placements de 9,30%, soit 33 366 millions de FCFA. GTA ASSURANCES VIE concentre ses moyens et activités pour accompagner au mieux et satisfaire les besoins de protection d'épargne patrimoniale et de retraite de ses clients particuliers et entreprises.

#### A propos du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) du Maroc

Le Groupe BCP, l'une des premières institutions bancaires du Maroc, est dans le Top 10 des banques africaines en termes de taille de bilan. Il tire sa force de ses valeurs de solidarité, de mutualité et de son organisation unique au Maroc. Le Groupe est composé de 9 Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative ; de la Banque Centrale Populaire (BCP), organe central du Groupe sous la forme de société anonyme cotée en Bourse ; ainsi que de filiales spécialisées, de fondations et de banques et représentations à l'étranger. Le Groupe BCP est présent dans 12 pays africains et 13 autres pays dans le reste du monde.

Dans l'espace UEMOA, la BCP s'appuie fortement sur Banque Atlantique pour construire le premier groupe bancaire *panafricain, solidaire et ancré localement*.

Cette notion de solidarité renvoie à l'engagement du Groupe aux côtés des pays africains pour le financement des grands projets d'infrastructure et le développement de l'inclusion sociale et financière, tout en renforçant le lien entre la diaspora africaine dans le monde et les pays d'origine.

Elle illustre aussi le lien fort existant entre le Groupe et ses différentes filiales pour une meilleure résilience dans la durée.

# CORIS EPARGNE KID

**+ 4,5% D'INTÉRÊT  
+ 2,5% DE BONUS SUR INTÉRÊT  
2 FOIS L'AN\***

DÉPÔT MINIMUM  
**5 000**<sup>FCFA</sup>

**OFFERT**  
JUSQU'AU  
**30 AVRIL 2019**

\*Offre soumise à conditions



**La Banque Autrement**  
[www.corisbank.tg](http://www.corisbank.tg)

